Programme des affaires indiennes et inuit
Direction générale des communications

Les Indiens du Canada

Ontario

E78.05
C38214
c.1

Les Indiens du Canada

Ontario

LIBRARY
DEPT. OF INDIAN AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT

FEB 23 1983

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES
ET DU NORD CANADIEN
BIBLIOTHÈQUE

©Publié avec l'autorisation de
l'hon. John C. Munro, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1982
QS-5146-010-FF-A1
N° de catalogue: R32-58/1982F
ISBN 0-662-91620-4

This publication is also available in
English under the title :
The Canadian Indian—Ontario

Sommaire

5 **Aperçu historique**

7 **Les groupements indiens**

7 ***Les Iroquoiens***
7 La confédération des Hurons
11 La confédération des Neutres
12 Les Pétuns
13 La confédération iroquoise
18 Profil démographique

19 ***Les Algonquiens***
19 Les Saulteux
25 Les Cris
28 Les Algonquins
29 Profil démographique

32 **Les explorateurs et les commerçants**

35 **Les missionnaires**

41 **L'éducation**

45 **L'administration coloniale des affaires indiennes**

57 **Les traités avec les Indiens 1850-1923**
58 Le traité Robinson-Supérieur
58 Le traité Robinson-Huron
59 Le traité de l'île Manitoulin
59 Le traité n° 3
60 Le traité n° 5
60 Le traité n° 9
61 Le traité Williams (Saulteux)
61 Le traité Williams (Mississaugas)

68 **Le développement économique**

71 **Bibliographie**

Aperçu historique

Les archéologues ont divisé la préhistoire de l'Ontario en quatre grandes parties qui s'étendent sur 11 000 ans : la période paléo-indienne (de 9000 à 5000 av. J.-C.), la période de l'Archaïque (de 5000 à 1000 av. J.-C.), la période du Sylvicole initial (de 1000 av. J.-C. à 1000 apr. J.-C. et celle du Sylvicole terminal (de l'an 1000 de notre ère à la période historique, c'est-à-dire jusqu'aux premiers contacts avec les Européens). Les vestiges exhumés par les chercheurs sur les lieux des fouilles donnent une foule d'indices sur les cultures préhistoriques qui ont évolué en Ontario à toutes ces époques.

Les cultures clovisienne et planoenne qui ont marqué la période paléo-indienne, avaient des modes de vie semblables. La période de l'Archaïque a vu deux cultures s'épanouir en Ontario : la *laurentienne*, dans le Sud, et la *boucliérienne*, dans le Nord. La période du Sylvicole initial regroupe les cultures *meadowoodienne*, *pointe-péninsulienne*, *saugeenienne*, *pointe-princessienne* et *laurellienne*. Cependant, ce sont les cultures du Sylvicole terminal qui intéressent le plus les archéologues et les anthropologues. En effet, ils ont retrouvé des pièces en très bon état dans les sites datant de cette période, ce qui leur permet de reconstituer les cultures préhistoriques et de déterminer ainsi les origines des peuples iroquoiens et algonquiens que les premiers explorateurs français et anglais ont rencontrés au début de la période historique.

De l'an 900 à l'an 1300, deux groupes culturels occupaient simultanément le sud de l'Ontario, soit ceux de Pickering et de Glen Meyer, qui tirent leur nom des villages actuels où l'on a retrouvé les premières traces de l'homme préhistorique. Il s'agissait entre autres, de ciseaux en bois de cervidés, d'alènes en os, de pointes de flèches en pierre, de poteries et de pipes en terre cuite. Ces objets indiquent, tout comme d'autres vestiges, que les deux groupes se conformaient à des modèles culturels qui ne sont pas sans rappeler les tribus iroquoiennes de la période historique.

Sédentaires, ils cultivaient le maïs, tandis que la pêche et la chasse saisonnières venaient compléter leur économie essentiellement agricole. Leurs villages palissadés étaient situés dans des endroits stratégiques, au sommet des collines, afin de leur donner l'avantage sur leurs ennemis. Ces villages fortifiés étaient composés de longues-maisons qui abritaient chacune plusieurs familles.

Vers l'an 1300 de notre ère, juste avant la période historique, des bandes alliées à celles de la culture de Pickering ont envahi le Sud-Ouest et vaincu le groupe de la culture de Glen Meyer. Une partie de ce dernier fut adoptée et le reste s'enfuit vers le sud-est du Michigan et en Ohio.

L'échange culturel qui en résulta, donna naissance à une seule nation homogène dont le modèle culturel avait évolué. Le nouveau groupe s'installa de façon permanente dans le sud de l'Ontario jusqu'en l'an 1400 environ, époque où les tribus iroquoiennes de la période historique commencèrent à prendre de l'expansion.

L'expansion de la culture de Pickering vers le Sud-Ouest serait reliée à l'apparition de tribus iroquoiennes indépendantes dans le sud de l'Ontario et les régions adjacentes, c'est-à-dire l'État de New York. Sa progression vers le Nord-Est eut une influence sur une autre population iroquoienne le long du fleuve Saint-Laurent. Bien que leur culture fût semblable à celle de leurs cousins de l'Ontario, les Iroquoiens du Saint-Laurent s'en distinguaient par leurs coutumes funéraires, par leur façon particulière de décorer leurs poteries et par la fabrication d'un grand nombre d'outils en os. En 1535, Jacques Cartier visita l'un de leurs villages, Hochelaga; soixante-huit ans plus tard, Samuel de Champlain retrouva le site abandonné, de même que d'autres villages des environs. Les Iroquoiens du Saint-Laurent auraient donc disparu entre 1535 et 1603. Selon les archéologues, ils auraient été anéantis par les Iroquoiens de l'Ontario.

Les tribus iroquoiennes du sud de l'Ontario et du Saint-Laurent se rapprochaient des cultures de Pickering et de Glen Meyer et, tel qu'en témoignent les travaux archéologiques, elles auraient vu le jour à la fin de la période du Sylvicole terminal. Elles n'étaient cependant pas les seules populations indigènes à habiter l'Ontario à cette époque.

Dans le Nord, en effet, il existait de nombreuses collectivités de chasseurs semi-nomades. Contrairement à leurs voisins iroquoiens, celles-ci subsistaient grâce à la chasse et à la pêche et n'accordaient que peu de temps à l'horticulture; elles étaient toutes liées par la langue et la culture, et leurs membres sont maintenant désignés sous le nom d'Algonquiens.

On a retrouvé des traces d'occupation algonquienne dans des régions où l'étude des différentes couches du sol permet de remonter à plus de 400 ans dans l'histoire de ces peuples. Grâce à ces sites stratifiés et aux objets qu'on y découvre, les archéologues ont pu retracer l'évolution des différentes bandes. Il suffit souvent d'un outil en pierre ou d'un fragment de poterie pour prouver l'existence d'un commerce entre les Algonquiens et les Iroquoiens, ou encore de mariages entre les membres des bandes algonquiennes les plus mobiles. Dans le cas des mariages exogames, la femme apportai habituellement avec elle des objets dans les styles traditionnels de décoration de la céramique de sa tribu.

L'étude des diverses poteries permet en effet aux archéologues de différencier les nombreuses collectivités algonquiennes du nord de l'Ontario. Les traditions de Blackduck et de Selkirk à l'Ouest et au Nord ont fourni de nombreux renseignements à ce sujet. Les instruments de cuivre, les pipes de pierre, les pots et les bols sont autant d'informations sur l'identité des peuplades et leurs coutumes.

L'arrivée des explorateurs européens en Amérique du Nord au cours du XVe siècle marque la fin de la préhistoire et le début de la période historique. C'est à cette époque que les missionnaires s'embarquèrent avec d'autres hommes, avides d'aventures ou de richesses, pour traverser l'océan et mouiller à des endroits qui n'apparaissaient sur aucune carte. Les nouveaux arrivants y rencontrèrent pour la première fois les Iroquoiens et les Algonquiens et, fascinés par les peuples qu'ils découvraient, ils se mirent aussitôt à en étudier les modes de vie. Ce sont leurs écrits, auxquels s'ajoute la tradition orale transmise par les anciens, qui constituent la trame de l'histoire des autochtones de l'Ontario.

Les groupements indiens

Tout comme leur ancêtres, les ndiens qui vivaient en Ontario au ;ours de la période historique, s'étaient bien adaptés à leur milieu naturel et savaient profiter des res-sources. Le climat, la géographie et a faune d'une région avaient une grande influence sur le mode de vie des tribus qui l'habitaient ainsi que sur leur langue. Tandis que les tribus du Sud et du Sud-Est tiraient princi-palement leur subsistance de l'agri-culture, celles du Nord menaient une existence plus précaire, fondée sur la chasse et la pêche. Le premier groupe forme ce qu'on appelle les roquoiens, et le second est connu sous le nom d'Algonquien.

Les Iroquoiens

Les Iroquoiens vivaient dans les régions fertiles du haut Saint-Laurent et de l'est des Grands Lacs. Le pay-sage y était formé de collines, de val-lées et de plaines ondulées bordées par des montagnes à l'est, par-semées de lacs et sillonnées par d'in-nombrables rivières et ruisseaux.

Le domaine des Iroquoiens était recouvert de forêts de pins, d'épi-nettes, de sapins-cigüe et de cèdres au nord, d'érables, de bouleaux, de chênes et d'autres essences d'arbres à feuilles caduques au sud. Les fraises, les bleuets et d'autres variétés d'airelles y poussaient en abondance.

Les forêts de l'Est étaient peuplées d'animaux sauvages, notamment l'ours, le castor et le chevreuil. Les oiseaux aquatiques tels que le héron ou l'oie y revenaient chaque année, et il y avait beaucoup de poissons dont les truites, les brochets, les esturgeons et plusieurs autres espèces.

Un climat tempéré, des pluies modérées et une longue période sans gel assuraient aux collectivités agri-coles, une récolte suffisante presque chaque année. La saison de culture durait en moyenne 190 jours, ce qui donnait amplement le temps aux Iroquoiens de faire bonne récolte. Les techniques agricoles, le succès de leur travail et l'importance accor-dée à la chasse et à la pêche variaient d'une tribu à l'autre.

Les Iroquoiens de l'Ontario avaient des coutumes semblables, mais ils occupaient des territoires distincts. Le groupe le plus au nord, celui des Hurons, habitait dans la région située entre le lac Simcoe et la baie Georgienne. Les Pétuns étaient leurs voisins immédiats, au sud et à l'ouest. Les Neutres vivaient encore plus au sud, dans la péninsule du Niagara. Non loin, le lac Érié était bordé à l'est par le territoire des Iroquois, du lac Ontario au haut du Saint-Laurent, et au sud par les vil-lages ériés.

La confédération des Hurons

Le mot *huron* provient du français *hure*, qui signifie « tête de sanglier sauvage ». Contrairement à la croyance populaire, les Hurons n'ont pas reçu ce nom à cause de leur coiffure particulière, mais plutôt à cause de leurs manières rudes et de leur mode de vie peu raffiné. Le mot *huron* n'a pas fait son apparition dans le Nouveau Monde puisqu'il était déjà utilisé en Europe pour dési-gner les fripons.

Les Hurons se désignaient eux-mêmes par le nom de *Wendats*, c'est-à-dire « insulaires » ou « les habitants d'une péninsule ». Les Wendats étaient réunis en une confé-dération formée de quatre grandes tribus iroquoiennes dont les Attignaouantans (les Gens-de-l'Ours) étaient les plus nombreux.

Avec les Attigneenongnahacs (les Gens-de-la-Corde), les Arendarhonons (les Gens-du-Rocher) et les Tohonta'enrats (les Gens-du-Daim), ils dominaient le sud de l'Ontario. Les Ataronchronons, les Wenrohronons et d'autres petites tribus s'allièrent aussi aux Wendats. A la fin du XVIIe siècle, les Européens ont souvent utilisé le terme *Wyandot* (une déformation de Wendat) pour désigner les Hurons et les Pétuns qui fuyaient leurs ennemis de l'Est, les Iroquois.

D'après les premières recherches, la nation huronne comptait environ 20 000 personnes[1] dispersées dans 18 villages. Chacun d'entre eux était entouré d'une palissade pratiquement impénétrable, faite de pieux et de morceaux d'écorce entrelacés. Situées au sommet de collines, ces bourgades s'étendaient chacune sur 10 à 15 hectares et comprenaient jusqu'à 25 habitations. Celles-ci, appelées longues-maisons, pouvaient abriter en tout 1 500 personnes. Elles étaient disposées de manière à empêcher la progression de l'incendie, source constante de préoccupation chez les Hurons.

Ceux-ci construisaient leurs longues-maisons en plantant des perches les unes contre les autres dans le sol, sur deux rangées. Elles étaient ensuite pliées puis attachées solidement à celles qui leur faisaient face, de manière à former une arche. Après avoir terminé cette sorte de charpente, on la recouvrait de panneaux d'écorce de cèdre, installés à la manière des bardeaux et on en assurait l'imperméabilité. L'allée centrale de la longue-maison comptait une série de foyers bordés de chaque côté par des bat-flanc servant de lits. Le maïs était suspendu au toit et les ustensiles, les vêtements et les armes étaient éparpillés dans chaque compartiment familial. La longue-maison huronne ne garantissait que peu d'intimité à ses occupants qui devaient faire preuve de tolérance et d'esprit de partage.

Le sentiment d'appartenance commun à ces collectivités s'étendait aussi aux autres villages hurons qui étaient reliés par un réseau de sentiers. Ceux-ci facilitaient les échanges et permettaient aux habitants de villages différents de se rendre visite et d'entretenir des relations sociales tout au long de l'année. Un explorateur évaluait à 320 km la longueur des sentiers qui réunissaient les 18 villages hurons entre eux.

Les Hurons étaient tournés avant tout vers l'agriculture. Ils cultivaient le maïs, les haricots, les courges, le tabac et le tournesol dans les champs autour des villages. Comme ils n'utilisaient pas d'engrais, les sols s'appauvrissaient progressivement et devenaient stériles. La diminution des ressources forestières et agricoles les forçait donc à se déplacer tous les dix ou quinze ans.

Pour les fermiers hurons et les autres tribus agricoles iroquoiennes, l'année se divisait en quatre saisons qui comportaient chacune des activités communautaires bien particulières. Le printemps était l'époque des semailles, l'été, celle de la culture proprement dite, tandis que l'automne était le temps des récoltes. Les femmes en général vaquaient à ces occupations. Tout au long de l'été, les hommes voyageaient beaucoup, emportant avec eux des objets à échanger. Ils étaient en quelque sorte les « ambassadeurs » de leur village : ils rencontraient d'autres tribus et renforçaient ainsi les liens qui les unissaient. Le commerce avec les tribus algonquiennes du Nord leur permettait de plus de se procurer des vêtements, du cuivre et les amulettes dont ils raffolaient, en échange de leurs produits agricoles.

[1] Certains auteurs l'estiment à 40 000 personnes.

Les hommes partaient à la chasse au chevreuil chaque automne et pêchaient l'esturgeon, le corégone et la truite peu avant l'hiver. L'arrivée de la saison froide mettait fin à ce genre d'activités et annonçait le début d'un temps de réjouissances collectives et de fêtes.

La même répartition du travail entre les hommes et les femmes se retrouvait dans les activités saisonnières. Les femmes s'occupaient entre autres de faire la cuisine, de tanner les peaux, de confectionner des vêtements, de fabriquer des poteries, des paniers ainsi que des tapis d'écorce, et de ramasser le bois pour le feu. Pendant qu'elles accomplissaient ces tâches, les hommes, de leur côté, entretenaient la palissade, construisaient des canots, fabriquaient les armes et les ustensiles et lorsque la collectivité déménageait, ils défrichaient le terrain et bâtissaient les longues-maisons. Les hommes dirigeaient la tribu et veillaient à la protéger.

Dans la société huronne, chaque famille semait, cultivait et faisait sa propre moisson. Dans les périodes difficiles, on partageait les produits de la terre. Le maïs représentait 65 p. 100 du régime alimentaire. Dans un village moyen de 1 500 personnes, on pouvait en consommer quelques centaines de tonnes en une seule année. Les femmes le préparaient de différentes façons, soit en soupe ou en ragoût, avec du poisson, de la viande et des courges, ou encore en le faisant fermenter.

Le costume huron, très coloré, était fait de peaux de chevreuil cousues ensemble, qu'on ornait de peinture et de piquants de porc-épic. Tout le monde portait des mocassins. Le pagne se voyait aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais ces dernières portaient également la jupe. L'hiver venu, on revêtait de grandes capes et des jambières.

Les hommes et les femmes accordaient un soin particulier à leurs cheveux qu'ils huilaient pour leur donner un lustre éclatant. Ils se servaient aussi de pigments naturels pour teindre la graisse dont ils s'enduisaient le corps. Les motifs géométriques qu'ils peignaient sur leur peau étaient si parfaits que certains Européens les ont confondus avec des vêtements finement ornés.

Les fêtes faisaient partie intégrante de la vie des Hurons qui profitaient de chaque occasion de se réjouir d'un événement heureux ou de pleurer un malheur. Il y avait des festivals de chants, des fêtes d'adieu ou d'action de grâce et même des fêtes pour guérir les malades. Les réunions du conseil de la tribu étaient aussi prétexte à réjouissances.

Les mariages étaient célébrés par une noce après laquelle les époux allaient s'installer dans la longue-maison de la mère de la mariée. Ils y rejoignaient d'autres groupes familiaux dont la descendance était « matrilinéaire ». Ils s'intégraient alors au clan de la maison, c'est-à-dire à un des huit groupes de parenté, chacun portant le nom d'un animal, et ils élevaient leurs enfants selon les traditions huronnes.

Les fêtes annuelles donnaient souvent lieu à des activités récréatives. Les Hurons aimaient le jeu et particulièrement celui du bol, passe-temps populaire qui se jouait avec cinq à huit dés de couleurs fabriqués avec des noyaux de fruits. Des parties de crosse étaient organisées entre les communautés et les compétitions pouvaient quelquefois durer plusieurs jours.

La fête des morts était sans doute le rite le plus intéressant des cérémonies huronnes. Contrairement aux autres fêtes, elle n'avait lieu que tous les dix ans environ et rassemblait habituellement tous les villages des alentours. Connue sous le nom de *fête du chaudron*, elle était un hommage aux morts et coïncidait ordinairement avec le déménagement du village.

La fête des morts durait dix jours. On exhumait alors les restes des morts de la tribu pour les enterrer de nouveau dans une fosse commune. Il fallait huit jours pour préparer soigneusement les cadavres; on en enlevait la chair pour ensuite la faire brûler. Avant de procéder à l'enterrement rituel, on mettait les os dans des sacs de peau de castor décorés. L'un des chefs du village recueillait les présents apportés par les familles des défunts et il les redistribuait. Une fois ce geste accompli, on vidait le contenu des sacs dans une grande fosse préalablement tapissée de fourrures de castors. Puis, on mélangeait les ossements et on refermait la fosse. En plus de favoriser la bonne entente entre tribus voisines, la fête des morts était une marque de respect envers les disparus.

Comme les autres tribus, les Hurons se considéraient comme une partie intégrante de leur milieu naturel. Ils croyaient que toute chose avait une âme, appelée *oki*, qui était immortelle et qui pouvait avoir une influence sur les actions quotidiennes des êtres humains. La chance qu'ils avaient à la chasse, au jeu ou à la guerre était attribuable à des esprits protecteurs dont ils pouvaient s'attirer la bienveillance par certains objets.

Les personnes âgées étaient tenues en haute estime chez les Hurons parce qu'elles connaissaient parfaitement les traditions de leur clan. On les consultait souvent afin de trouver une réponse aux questions de la vie quotidienne (santé, religion, ordre social). Certains aînés étaient des chamans; ils appartenaient alors soit à la confrérie des Ocatas, spécialisée dans le diagnostic des maladies et dans la prescription des traitements, ou à celle des Aretsans qui avaient le pouvoir de conjurer les mauvais sorts. La médecine huronne était divisée en deux catégories, l'une spécialisée dans le traitement des maladies, et l'autre, dans celui des déséquilibres mentaux. C'étaient les Awataerohis, ou manipulateurs du feu, et les Attirendas qui s'occupaient des fractures.

La sorcellerie, le meurtre, le vol et la trahison étaient les pires crimes qu'on pouvait commettre dans la société huronne. Chacun d'eux portait en effet atteinte à l'intégrité des membres de la tribu et menaçait la sécurité de la confédération huronne. On essayait, dans la mesure du possible, d'en arriver à un compromis entre l'offenseur et la victime. De cette manière, on évitait la violence et préservait l'équilibre de la tribu.

Bien que les Hurons aient une réputation de tortionnaires en raison du sort qu'ils réservaient à leurs prisonniers et aux autres indésirables, il est ironique de constater les efforts qu'ils faisaient pour assurer la paix dans leur propre société et ce, en inculquant à leurs enfants, des règles de respect mutuel, de modestie, de générosité et de répression de l'agressivité. Les exploits accomplis au cours des guerres tribales valaient cependant à leurs auteurs l'admiration de tous.

En 1648, les tribus iroquoiennes de l'Est firent la guerre aux Hurons et détruisirent plusieurs villages. Craignant d'autres attaques, ces derniers se réfugièrent chez les Pétuns, les Neutres, les Ériés et les Français. En guise de représailles, la confédération iroquoise détruisit ces tribus et harcela les Français, retardant ainsi leur établissement et leur expansion.

Au cours de la période qui suivit, les Hurons furent victimes d'épidémies et marqués par les pertes infligées par les Iroquois qui avaient pour coutume d'adopter et d'assimiler leurs prisonniers. Jadis si puissants, les Hurons n'étaient plus qu'un pâle reflet de ce qu'ils avaient été. Un groupe réussit à s'enfuir aux États-Unis, mais la majorité fut absorbée par les Iroquois. Plusieurs centaines de Hurons s'allièrent aux Français qui établirent une réserve à leur intention à Lorette, au Québec.

La confédération des Neutres

Appelée *nation neutre* par Champlain en 1616, cette confédération de trois tribus iroquoiennes fut ainsi nommée en raison des efforts accomplis pour entretenir des relations amicales tant avec les Hurons qu'avec les Iroquois. Les tribus qui formaient cette confédération étaient celles des Attiragenregtkas, des Aondironons et des Ongniarahronons. On ignore le nom que se donnaient les Neutres, mais les Hurons les appelaient *Attiwandarons*, ce qui signifie « les personnes qui parlent un langage un peu différent ».

Les Neutres occupaient l'extrémité ouest du lac Ontario, entre la vallée inférieure de la Grande Rivière et la rivière Niagara. Les missionnaires jésuites qui les visitèrent en 1641, évaluèrent leur population à 12 000 personnes réparties dans quelque 40 villages.

Tout comme les agriculteurs hurons du Nord, les Neutres cultivaient le maïs, les fèves, les courges, le tournesol et le tabac. Comme ils vivaient dans une région forestière où le gibier abondait, ils avaient plutôt tendance à compter sur la chasse que sur l'agriculture. Le révérend père Joseph de la Roche Daillon, missionnaire qui passa l'hiver de 1626 parmi eux, observa l'ingéniosité dont ils faisaient preuve pour traquer le chevreuil.

On a résumé ainsi l'un de ses comptes rendus :
« Le père déclara qu'il y avait un nombre incroyable de daims dans le pays, qu'ils ne pouvaient pas prendre un à un, mais en pratiquant une battue triangulaire composée de deux clôtures convergentes conduisant à une ouverture étroite, avec une troisième haie placée à travers l'ouverture, mais laissant un passage à chacune de ses extrémités, formant un enclos dans lequel ils poussaient le gibier et le tuaient facilement. »

L'abbé Daillon fut aussi frappé de l'étrange habitude qu'avaient les Neutres de tuer tous les animaux qu'ils rencontraient. Les chasseurs croyaient qu'en tuant les daims, les élans, les chats sauvages, les outardes et les autres animaux, ils les empêchaient d'aller prévenir les créatures de la forêt, s'assurant ainsi du succès de leurs chasses dans le futur.

D'après les mémoires du révérend père Daillon, les longues-maisons neutres avaient « de 25 à 30 toises de longueur et de 6 à 8 toises de largeur ». Ces abris recouverts d'écorce étaient traversés par un corridor qui en faisait toute la longueur. Les 12 foyers familiaux installés le long du passage central étaient bordés de bat-flanc qui servaient de chambres à coucher.

Tout comme les Hurons, les Neutres déplaçaient leurs villages tous les dix ou quinze ans. Après avoir trouvé un terrain propice, les hommes le défrichaient tandis que les femmes l'ensemençaient. A l'aide d'outils en pierre, les hommes creusaient autour des arbres, une rainure au-dessus de laquelle ils appliquaient un mélange d'argile qui pouvait résister au feu. Cela leur permettait de conserver la majeure partie du bois lorsqu'ils mettaient le feu aux rainures. On semait ensuite entre les souches carbonisées qui pourrissaient peu à peu avant d'être déracinées.

Le commerce occupait une place importante dans le mode de vie des Neutres. Chez leurs voisins algonquiens du Nord, ils se procuraient des peaux de qualité pour faire des vêtements. Ils achetaient aussi des piquants de porc-épic qui, une fois teints, ornaient leurs habits. En retour, ils fournissaient aux Algonquiens, du maïs, du tabac, du matériel de pêche et les célèbres wampums, ceintures faites de coquillages multicolores.

La mort suscitait le respect et elle s'accompagnait d'un rituel très élaboré. Les coutumes funéraires des Neutres étaient cependant quelque peu différentes de celles des Hurons. Tandis que ces derniers enterraient immédiatement la dépouille mortelle, les Neutres gardaient le corps du défunt dans la demeure familiale pendant un certain temps avant de le mettre sur un échafaudage.

En signe de deuil, les villageois se mettaient du noir sur la figure et faisaient de même sur celle du mort. Ils tatouaient le cadavre et l'ornaient de plumes et de bijoux. A intervalles réguliers, ils descendaient leurs derniers défunts des échafaudages pour les enterrer dans de petits ossuaires qui étaient divisés en compartiments et dont les parois étaient couvertes d'argile.

La mort d'un guerrier ou d'un dignitaire était soulignée d'une manière particulière. Le chef du village faisait l'éloge du disparu qu'on ressuscitait de façon symbolique.

Le conseil choisissait à cette fin une personne qui ressemblait suffisamment au mort pour jouer son rôle. On proférait des incantations pour implorer l'esprit du défunt de venir habiter son remplaçant qui se voyait alors attribuer les qualités, le prestige et même le nom du disparu.

Les Neutres possédaient des massues, des arcs et des flèches. Ils préféraient cependant imiter leurs voisins, les Pétuns, et mener une existence paisible en évitant de se mêler aux conflits permanents entre les Hurons et les Iroquois. Ils firent pourtant les frais de la guerre tribale qui eut lieu au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle lorsqu'ils furent vaincus par les Iroquois. Les survivants de la confédération neutre furent adoptés par leurs conquérants.

Les Pétuns

Les Pétuns furent eux aussi baptisés par les Français qui leur donnèrent ce nom parce qu'ils faisaient la culture et le commerce du tabac. Le mot *pétun*, dont l'origine est brésilienne, connut selon certains auteurs une grande popularité lorsqu'il fut introduit en France par André Thévet.

Les Pétuns s'appelaient eux-mêmes *Tionontatis*, ce qui signifie « là où s'élève la montagne ». Les *Gens-de-la-Montagne*, comme on les désignait, occupaient l'est du lac Huron, en bas de l'escarpement du Niagara, c'est-à-dire la région appelée aujourd'hui Blue Mountain.

Avant l'offensive des Iroquois vers l'ouest en 1649, la population pétune s'élevait à environ 15 000 personnes réparties dans neuf villages et dont le mode de vie s'apparentait à celui des autres Iroquoiens. En plus du tabac, les Pétuns cultivaient le maïs, les haricots et le tournesol, de même que le chanvre qui leur donnait le fil nécessaire à la fabrication de leurs filets de pêche.

Les familles pétunes appartenaient soit au clan du Loup ou à celui du Daim. Les membres d'un même clan étaient tous très unis. Lorsque les Pétuns visitaient un autre village, ils étaient toujours les bienvenus chez les membres de leur clan.

Les Pétuns eurent peu de contact avec les Européens étant donné que leurs activités commerciales et leurs déplacements étaient limités par les Hurons et les Iroquois. Les Hurons, en leur bloquant l'accès à la rivière des Outaouais, les empêchaient d'atteindre les établissements français à l'est. Les Iroquois qui dominaient le haut Saint-Laurent, formaient aussi une autre barrière du côté est.

Les Hurons réglementaient l'activité commerciale des Pétuns en servant d'intermédiaire et en profitant de l'échange de produits tels que le maïs et le tabac. Leur influence était tellement forte qu'ils empêchèrent la progression des missionnaires. Ils méprisaient les étrangers et voyaient en eux une menace à leur hégémonie.

Les Pétuns se résignèrent à leur sort afin d'éviter toute confrontation. En 1648, des Hurons qui fuyaient les Iroquois vinrent chercher refuge chez eux. Les *Wyandots*, fruits de cette nouvelle alliance, ne purent cependant pas empêcher la marée destructrice.

La confédération iroquoise

La confédération iroquoise réunissait cinq tribus ou nations, comme on les appelait à l'époque. Il y avait, de l'est à l'ouest : les Agniers (Mohawks), les Onneiouts (Oneidas), les Onontagués (Onondagas), les Goyogouins (Cayugas) et les Tsonnontouans (Senecas). En 1722, une sixième tribu, celle des Tuscaroras, fut admise au sein de la confédération.

Le nom de ces Indiens vient de l'algonquien *iriakhoiw*, qui veut dire « vraies vipères ». Les Français, en l'adoptant, l'ont transformé en *iroquois*. Les membres de ces tribus préfèrent toutefois s'appeler *Ongwanosionnis*, ce qui signifie « nous sommes de la longue-maison ». Ces personnes formaient la ligue des Cinq Nations (des Six Nations à compter de 1722), et ils ont maintenu ces liens de génération en génération.

Il est difficile de préciser la date exacte de la création de la Ligue. D'après certains auteurs, elle aurait été formée au début du XVe siècle pour mettre fin à la guerre entre les tribus iroquoiennes de l'Est.

Désireux de créer une paix durable partout en *Iroquoisie*, le territoire des Iroquois, le prophète Dekanawideh, accompagné de Hayonhwatha (Hiawatha) et d'une femme, Jikosaseh, entra en relations avec les tribus ennemies.

Les trois fondateurs visitèrent chacune des tribus afin de tenir avec elles de longs conciliabules dont le dernier eut lieu avec les Tsonnontouans dont les opinions étaient partagées à ce sujet. Le principal obstacle à la création de la Ligue résidait dans la personne d'Atotarho, le chef des Onontagués. Hayonhwatha sut gagner son approbation et assurer la paix nécessaire à la convocation d'un grand conseil des chefs, chargé de déterminer la structure de la Ligue.

Pour unir les tribus, Dekanawideh invita 50 chefs, représentant les Agniers, les Onneiouts, les Onontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans, à se rendre à Onondaga, capitale de la Ligue, pour participer au premier conseil. Avant l'assemblée, il proclama un code appelé *Gayaneshagowa*, c'est-à-dire « la grande loi » :

« Je suis Dekanawideh et, en présence des chefs confédérés des Cinq Nations, je plante l'arbre de la Grande Paix. Je le plante sur votre territoire, Atotarho, sur le territoire de la nation des Onontagués, détenteurs du feu. Je nomme cet arbre l'arbre aux longues feuilles. Les racines de l'arbre ont poussé, une vers le nord, une vers l'est, une vers le sud et une autre enfin vers l'ouest. Ses racines portent le nom de Grandes Racines blanches et elles détiennent un pouvoir de paix et de force. Les hommes et les nations qui se soumettront aux lois de la Grande Paix et qui feront connaître leurs bonnes dispositions aux chefs de la confédération pourront suivre la trace des racines et parvenir à l'arbre. Et si ces hommes ou ces nations sont sincères, s'ils obéissent et promettent d'obéir aux voeux du conseil des confédérés, ils seront invités à s'abriter sous l'ombrage de l'arbre aux longues feuilles. Ainsi la grande paix sera instaurée et régnera entre les peuples désormais unis. Il n'y aura plus d'hostilité entre les cinq nations. »

En proclamant la Grande Loi, Dekanawideh invitait les cinq nations à former une ligue défensive et offensive, une ligue de paix qui assurerait à chacun le bien-être et la sécurité. La philosophie de la Ligue a déjà été décrite de la façon suivante :

« Les principes fondamentaux de leur confédération, maintenus constamment à travers les siècles par la force des armes et par des ententes avec les autres peuples, étaient surtout fondés sur les liens du sang, et la politique intérieure et extérieure des Iroquois devait se modeler en accord avec ces principes. L'intention profonde qui est à l'origine de la Ligue iroquoise était d'assurer la paix universelle et le bien-être de tous et chacun par la mise sur pied d'une forme d'administration civile, c'est-à-dire par l'établissement de normes de conduite personnelle et publique et par l'adoption de décrets par le conseil. »

Paradoxalement, la manière dont la Ligue veillait à la paix universelle, entraînait la violence et la destruction. Les membres de la Ligue devaient faire la guerre aux autres tribus afin de perpétuer leur propre existence et d'accroître leur puissance. Ils adoptaient les prisonniers des tribus conquises et les assimilaient. En 1614, les Iroquois se procurèrent des armes à feu auprès des Hollandais. Trente ans plus tard, ils parvenaient à anéantir les Hurons, les Neutres et les Pétuns qui vivaient tous à l'ouest de leur territoire.

A l'exception des campagnes militaires, des activités commerciales et des expéditions de chasse, les Iroquoiens de l'Est étaient sédentaires. Ils cultivaient de nombreuses variétés de maïs, de haricots et de courges. Ils appelaient d'ailleurs ces cultures « les trois soeurs qui nous soutiennent ». Leurs villages étaient palissadés et composés de longues-maisons recouvertes d'écorce d'orme.

La société iroquoise était matriarcale. Les parents appartenaient à différents clans dont chacun retraçait sa généalogie par la lignée maternelle. Les mères avaient un rôle important à jouer dans la structure de la tribu : elles avaient en effet le pouvoir de nommer les chefs et de les démettre à l'occasion. Les femmes désignaient les candidats à la tête des tribus et ceux-ci exerçaient les différents pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif. De cette façon, elles prenaient part aux décisions tout aussi activement que les hommes.

Les Iroquois raffolaient des cérémonies de toutes sortes, aussi créèrent-ils de nombreuses sociétés de guérisseurs dont celles des *Faux-Visages*, des *Masques de feuilles de maïs*, de la *Danse des ténèbres* et de la *Fête de la mort*. Les deux dernières étaient dirigées par des femmes, qui représentaient la moitié de l'effectif.

La plus connue de ces sociétés est sans doute celle des *Faux-Visages*. Les masques de bois sculptés que les guérisseurs de cette société utilisaient, possédaient un pouvoir spirituel et représentaient toute une hiérarchie de personnages mythiques. Ces masques grimaçants, ridés et contractés étaient ornés de crin de cheval et conféraient à ceux qui les portaient certains pouvoirs curatifs.

Les traditions religieuses des Iroquois et des Hurons étaient assez semblables; leur vision du monde se fondait essentiellement sur la mythologie. Ils avaient cependant chacun leur propre conception de l'origine du monde. Selon une version du mythe iroquoien de la création, il n'y avait au début qu'un monde aquatique habité par une faune marine, mais sans aucun être humain. Au-dessus de ce vaste océan, se trouvait le

monde céleste, habité par des dieux qui ressemblaient aux hommes. Au centre de cet univers, poussait un grand arbre sacré qui portait différentes sortes de fruits. Les racines de cet arbre s'enfonçaient dans le sol du monde céleste.

Si l'on en croit la légende, une déesse sur le point d'accoucher eut une envie irrésistible de manger de l'écorce des racines de l'arbre sacré. Cédant à ce caprice, son mari se mit à creuser un trou à la base de l'arbre pour y chercher la friandise défendue. Il creusa si bien qu'il transperça le sol pour s'apercevoir qu'il n'y avait rien au-dessous : c'était le vide. Effrayé, il recula, mais sa femme, curieuse, se pencha au-dessus de l'ouverture; c'est alors qu'elle perdit l'équilibre et tomba dans le trou. Elle aurait été engloutie dans l'océan si une volée d'oiseaux n'avait amorti sa chute et ne l'avait déposée sur le dos d'une gigantesque tortue de mer.

Elle était complètement abasourdie et se demandait comment faire pour se tirer de ce mauvais pas. Les dieux du monde céleste ne venaient pas à son secours et elle n'avait gardé de son ancien monde qu'un morceau de racine sacrée qu'elle serrait précieusement dans sa main.

Elle se dit alors que si elle réussissait à planter cette racine, elle pourrait survivre. Elle supplia donc les animaux de la mer de lui ramener une motte de terre du fond de l'océan. Ils essayèrent, mais seul le rat musqué y parvint. La femme déposa la motte de terre sur le dos de la tortue et comme elle traçait une ligne dans la direction du soleil, la motte de terre se mit aussitôt à grossir. La femme planta alors la racine qui donna naissance à toutes les plantes de la terre. C'est ainsi qu'apparut ce que les Iroquois appellent *le monde sur le dos de la tortue*. La suite des événements mena à la création de la faune qui allait habiter le monde avec la progéniture de la Dame du monde céleste.

Fortement enclins à la superstition, les Iroquois rendaient hommage aux forces surnaturelles qui selon eux, dominaient la nature. Ces agriculteurs observaient au cours de l'année des fêtes rituelles étroitement liées au rythme des saisons. Celles de la mi-hiver, des semailles, du maïs vert et des moissons étaient autant d'occasions d'honorer les dieux. Les Iroquois évoquaient alors différentes divinités pour s'attirer leurs faveurs lors des semailles et leur rendre grâce au moment des moissons.

Le calendrier iroquois

Chaque période de l'année était marquée par une ou plusieurs cérémonies.

1. *Décembre-janvier* GROSSE POUPÉE *Janvier-février* CHUTE DES DERNIÈRES FEUILLES	FÊTE DE LA MI-HIVER (une semaine)	• renouvellement des feux, rituel du brassage des cendres • interprétation des rêves et rites de guérison • quatre rites sacrés a) grande danse de la plume b) danse de la peau c) mélopée personnelle des hommes d) jeu du bol Au cours de cette fête, on brûlait du tabacet on invoquait le créateur pour qu'il permette de bonnes récoltes.
2. *Février-mars* CHANT DES GRENOUILLES	CÉRÉMONIE DE L'ÉRABLE	• célébration de la montée de la sève • célébration des prières exaucées (action de grâce)
3. *Mars-avril* CHANT DES NOMBREUSES GRENOUILLES	CÉRÉMONIE DE LA LUNE ET DU SOLEIL	• célébration de l'influence de la lune et du soleil sur la croissance des plantes
4. *Avril-mai* PRÉPARATION DES COLLINES À MAÏS	SEMAILLES	• célébration des nouvelles semailles • chanson des femmes • jeu du bol • instructions au sujet des semailles • danse d'action de grâce envers les « trois soeurs » : le maïs, les haricots et les courges

5. *Mai-juin* MATURATION DES PREMIÈRES BAIES	CÉRÉMONIE DU TONNERE	• rassemblement pour demander aux Tonnants de faire pleuvoir • offrande du tabac • danse de la guerre
6. *Juin-juillet* MATURATION DES AUTRES BAIES	FÊTE DES FRAISES	• deux danses de la plume • on boit du jus de fraise
7. *Juillet-août* MATURATION DES HARICOTS	FÊTE DES HARICOTS	• grande danse de la plume dédiée aux plantes nourricières
8. *Août-septembre* MATURATION DES AUTRES PLANTES	FÊTE DU MAÏS VERT	• action de grâce envers les esprits nourriciers • quatre rites sacrés
9. *Septembre-octobre* PRESQUE TOUT EST MÛR	FÊTE DES MOISSONS	• fin de la saison agricole • signal du départ des hommes à la chasse automnale
10. *Novembre-décembre* FROID		• chasse et pêche

La confédération iroquoise comprenait cinq tribus (six après 1722). Les Agniers (Mohawks) étaient les plus belliqueux. Leur nom moderne *Mohawks* vient du narrangansett *Mohowauuck*, qui signifie « ils mangent des choses (animées) », d'où l'interprétation mangeurs d'hommes. Les Tsonnontouans étaient les plus nombreux des Iroquoiens de l'Est. L'appellation moderne *Sénéca* vient du mohégan (mohican) *Sennekens* qui est une traduction d'un mot iroquois signifiant « le peuple de la pierre debout ».

Tandis que les Tsonnontouans attaquaient et écrasaient les Hurons, les Neutres et les Pétuns, les Agniers de leur côté combattaient les Algonquins, les Montagnais et les autres tribus du Nord. Les Onontagués (Onondagas : au sommet de la montagne), les Onneiouts (Oneidas : rocher debout) et les Goyogouins (Cayugas : l'endroit d'où proviennent les locustes) s'allièrent aux Agniers et aux Tsonnontouans pour créer la ligue des Cinq Nations. En 1722, une sixième tribu, celle des Tuscaroras (ceux qui ramassent le chanvre), était admise dans la Ligue.

Les représentants des six tribus du conseil de la confédération se réunissaient tout au long de l'année pour recevoir ou envoyer des ambassadeurs, pour préparer une offensive contre leurs ennemis et discuter des difficultés qui se présentaient.

Population des Iroquoiens du Sud-Est

	1650	1750	1850	1950
Agniers	2 500	600	1 200	7 500
Onneiouts	500	500	2 000	3 400
Onontagués	1 500	1 100	900	875
Goyogouins	1 500	1 200	1 100	1 200
Tsonnontouans	5 000	5 000	3 000	3 200
Tuscaroras	5 000	2 000	900	800

Population des Iroquoiens du Sud

	1600	1650
Hurons	*20 000	500
Neutres	20 000	12 000
Pétuns	15 000	500

*Selon certains auteurs, la population huronne aurait alors compté jusqu'à 40 000 personnes.

Pendant les réunions du conseil, le protocole voulait qu'on commence par l'intervention de la première phratrie, les Agniers et les Tsonnontouans, qui présentaient leurs opinions et leurs conclusions à la phratrie des Onneiouts, des Goyogouins et des Tuscaroras. Cette deuxième phratrie discutait des idées dont lui avait fait part la première, avec la troisième phratrie, celle des Onontagués et elle se réservait le droit de porter un jugement sur les décisions proposées par les autres. Le verdict rendu par les Onontagués devenait un décret du conseil.

Les données démographiques apportées ici sont fondées sur les chiffres contenus dans le *Manuel des Indiens du Canada*, et comprennent les Iroquois du Canada et des États-Unis. Le XVIIe siècle a vu les guerres tribales et les épidémies réduire radicalement la population de certaines tribus dont celles des Hurons, des Neutres et des Pétuns.

En 1979, la population iroquoienne du Canada se chiffrait à 25 926 personnes, soit 18 663 en Ontario et 7 263 au Québec. La population iroquoienne de l'Ontario se regroupait autour de cinq bandes : celle de Gibson, les Iroquois de Saint-Régis, les Mohawks de la baie de Quinte, les Oneidas de la rivière Thames et les Six Nations de la Grande Rivière.

Les Algonquiens

Les Algonquiens occupaient les régions boisées de l'est et du centre du Canada, au nord des Grands Lacs. Leur territoire recouvrait ce qui est aujourd'hui le Manitoba, l'Ontario, le Québec et les Maritimes. Avec 15 tribus et sous-tribus, ils constituaient la famille linguistique la plus étendue et la plus nombreuse.

Il y avait trois groupes de tribus algonquiennes dans ce qui est devenu l'Ontario. Les Saulteux (Ojibways) habitaient la rive nord du lac Huron et du lac Supérieur, de la baie Georgienne à l'est, jusqu'aux Prairies. Leur territoire bordait celui des Cris des Bois, au sud de la baie d'Hudson. Des bandes éparses d'Algonquins parcouraient les étendues qui séparaient les Saulteux des Montagnais, cette tribu algonquienne du Nord-Est qui habitait aux confins de l'Ontario.

L'habitat des Algonquiens était bien différent de celui de leurs voisins iroquoiens du Sud. C'était en fait, un enchevêtrement de lacs, de ruisseaux et de rivières aux innombrables méandres qui se perdaient dans de grands marécages. L'épinette, le pin et le frêne étaient les principales variétés de la forêt boréale qui recouvrait ce terrain accidenté, parsemé de tertres, d'os et de crêtes rocheuses.

Malgré ses hivers rigoureux, le pays des Algonquiens était d'une grande beauté et regorgeait de toutes sortes de richesses. Les bleuets, les canneberges, les merises de Virginie et les framboises poussaient en abondance dans la forêt luxuriante où l'on trouvait, parmi les tilleuls, les hêtres et les ormes, de nombreux érables dont la sève servait à faire du sucre. Le riz sauvage poussait librement dans les terrains marécageux.

La forêt abritait orignaux, chevreuils, ours, castors, rats musqués, blaireaux et ratons laveurs. Truites, esturgeons et brochets abondaient dans les lacs et les rivières, tandis que les oiseaux aquatiques nichaient dans les marais. Les dindons sauvages, les bécasses, les pluviers et les tétras vivaient dans les terrains découverts. A la lisière occidentale du territoire algonquien, les troupeaux de bisons sillonnaient la prairie.

Les Saulteux, les Cris et les Algonquins étaient reconnus pour leurs talents de chasseurs et de piégeurs. Les chasseurs et leur famille menaient une existence semi-nomade, car ils devaient suivre les déplacements désordonnés du gibier et pêcher pour augmenter leurs réserves alimentaires.

Les Algonquiens consacraient peu de temps et d'effort à l'agriculture, car leur territoire ne s'y prêtait pas vraiment. Néam moins, les Saulteux labouraient un peu. Ils récoltaient également le riz sauvage et recueillaient l'eau d'érable au printemps.

Les Saulteux

C'est au XVIIe siècle que les explorateurs français arrivèrent à la rivière Sainte-Marie et rencontrèrent ceux qu'ils nommèrent les *Saulteux*, c'est-à-dire le « peuple des rapides ». Les Saulteux s'appelaient eux-mêmes *Bawatigowininiwug*, c'est-à-dire le « peuple des chutes ». Leur appellation moderne *Ojibwa* vient de l'algonquien *ojib*, qui veut dire « rider », et *up-way*, qui signifie « rôtir ». Le mot ojibwa ferait référence à la couture plissée des mocassins que portaient ces Indiens. On retrouve aussi chez certains auteurs le nom *Chippewa*, une déformation du mot *ojibwa* utilisé pour désigner les Saulteux de la région du lac Supérieur.

Les Saulteux ne formaient pas une entité, mais ils étaient au contraire répartis en plusieurs groupes apparentés qui partageaient un mode de vie semblable et qui avaient chacun leur territoire. Ces sous-tribus comprenaient les *Saulteux proprement dits* (c'est-à-dire les Saulteux de la région du lac Supérieur), les Mississaugas, les Outaouais et les Potéouatamis. Les Saulteux proprement dits occupaient la rive nord du lac Supérieur, le plus étendu des Grands Lacs; les Mississaugas se répartissaient dans deux régions, soit l'île Manitoulin et les environs de la rivière Mississagi tandis que les Outaouais vivaient sur l'île Manitoulin ainsi que sur les rives nord et sud de la baie Georgienne. Les Potéouatamis se trouvaient en territoire américain, mais l'une de leurs ramifications vint s'installer au Canada.

La population des Saulteux a été évaluée à 25 000 personnes en 1764 et à 35 000 en 1912. Ces chiffres comprennent à la fois les tribus canadiennes et américaines. Contrairement aux tribus iroquoiennes qui se regroupaient en village de 2 000 membres et plus, les Saulteux vivaient en petites communautés de quelques centaines de personnes, qu'ils établissaient temporairement et qui se dispersaient souvent en groupes plus petits de quatre ou cinq familles.

Les Saulteux étaient des chasseurs, des cueilleurs et des pêcheurs. Bien adaptées à leur très grande mobilité, leurs habitations étaient très différentes de celles des Hurons, des Neutres et des autres tribus iroquoiennes.

Les femmes profitaient de l'été pour ramasser des roseaux et en faire des tapis tressés. Elles découpaient ensuite des feuilles d'écorce de bouleau, les cousaient ensemble et les ajoutaient aux tapis pour recouvrir leur abri qu'on appelait un « wigwam ». Ce dernier était construit en enfonçant dans le sol de solides perches disposées en cercle, sur un diamètre d'environ dix pieds. On réunissait la partie supérieure des perches qu'on attachait solidement ensemble, puis on fixait des perches transversales au dôme ainsi formé et on recouvrait le treillis de tapis tressés. Les feuilles d'écorce de bouleau, les plus résistantes et les plus imperméables étaient réservées au toit. En hiver, on ajoutait d'autres couches d'écorce et de mousse en guise d'isolant. On pratiquait une ouverture dans le toit afin d'assurer l'aération des lieux. La porte, petite et basse, était fermée par un simple rabat.

A l'intérieur, le sol était jonché de branches de cèdres sur lesquelles on mettait les tapis tressés. Au centre, il y avait un endroit aménagé pour faire du feu. Pour dormir, chacun s'enveloppait dans des peaux et s'étendait sur un lit moelleux de branchages. Le wigwam n'offrait pas beaucoup d'espace, mais c'était un abri confortable et facile à transporter. Lorsque venait le temps de lever le camp, il suffisait d'enlever et de rouler les panneaux d'écorce et les tapis pour les transporter facilement.

Dans ce pays parsemé de lacs et de rivières, le canot d'écorce procurait au chasseur et à sa famille un degré de mobilité indispensable à leur survie. Léger, résistant et bien fuselé, il pouvait aussi bien servir lors d'une expédition de chasse ou d'un voyage de traite qu'à la cueillette du riz sauvage en famille. Les voyageurs devaient souvent faire du portage pour atteindre leurs territoires de chasse, les érablières ou les rizières. En hiver, ils devaient porter des raquettes et charger leurs effets sur des toboggans.

L'hiver était la saison la plus difficile pour les premiers habitants du Canada. Pour supporter ces longs mois de froidure, ils devaient faire des réserves des aliments que leur procuraient la chasse, la pêche et la culture. Le riz sauvage était à la base

de l'alimentation des tribus algonquiennes du Nord, tout comme le maïs, les fèves et les courges l'étaient pour les agriculteurs du sud de l'Ontario et le *pemmican* (viande de bison séchée) pour les tribus des Prairies.

A l'automne, les familles des Saulteux allaient installer leur campement au bord des eaux peu profondes, pour la récolte traditionnelle du riz sauvage. Celle-ci s'effectuait de la façon suivante : « Ce sont les femmes qui récoltaient le riz [. . .] Mais c'était souvent un homme qui amenait le canot dans la rizière à l'aide d'une perche. Les outils utilisés se limitaient à deux baguettes d'environ deux pieds de long. La femme s'asseyait à l'arrière du canot et penchait les tiges au-dessus de l'embarcation avec une baguette, tandis qu'avec l'autre elle faisait tomber les grains et ce, jusqu'à ce que le canot soit plein. On mettait le riz à sécher sur des feuilles d'écorce de bouleau puis on le faisait rôtir légèrement pour en détacher l'enveloppe, et on se mettait à plusieurs pour l'écraser avec de grands pilons de bois dans un baril enfoncé dans la terre. Le riz était ensuite vanné, puis piétiné par un homme chaussé, dans un petit récipient de bois à demi enfoui dans le sol. On plaçait à cette fin une ou deux perches à côté du récipient et l'homme s'y appuyait de manière à ce que son poids ne porte pas complètement sur ses pieds. Ses mouvements n'étaient alors pas sans rappeler ceux d'un danseur. »

Les techniques de vannage et d'entreposage du riz variaient d'une région à l'autre. Après avoir décortiqué le riz et l'avoir mis dans des sacs d'écorce, les familles chargeaient la récolte dans les canots et se dirigeaient vers leur campement d'hiver. Les sacs de riz étaient souvent entreposés dans des fosses tapissées d'écorce de bouleau. On y mettait aussi des *makuks* (paniers d'écorce) pleins de baies et on recouvrait le tout de plusieurs couches d'écorce, de foin, de rondins et de terre. C'était une façon efficace de préserver le riz et les baies des éléments et des animaux.

Si l'été était la saison de la cueillette des baies, de l'écorce et des roseaux, et l'automne celle de la récolte du riz sauvage, l'arrivée du printemps sonnait le départ d'une autre activité : le temps des sucres. Quand la sève commençait à monter, chaque famille préparait ses canots, abandonnait le campement d'hiver et se rendait à son érablière. Il fallait entailler les arbres et faire bouillir de grandes quantités d'eau d'érable pour en faire du sucre brut qui était conservé dans des paniers d'écorce.

La cuisine des Saulteux comprenait entre autres délices un bouilli de riz et d'orignal agrémenté de baies ou de sucre d'érable. En plus d'être bouilli, le riz pouvait être rôti sur des pierres ou encore servi en soupe. Accompagné de venaison, de castor, de canard ou d'autres viandes, il servait à préparer un ragoût savoureux très apprécié. On pouvait aussi, à l'occasion, remplacer la viande par du poisson. Les Saulteux entretenaient de petits jardins où ils cultivaient le maïs, les citrouilles et les courges. Le sucre d'érable servait quelquefois d'assaisonnement, mais on le consommait aussi tel quel ou encore dissous dans l'eau comme breuvage.

La division du travail était assez stricte dans la société saulteuse. Les femmes se chargeaient de ramasser le bois, de faire la cuisine, de préparer les peaux d'animaux, de les coudre, de conserver la viande, d'écorcer les arbres, de cueillir les roseaux et de fabriquer les ustensiles domestiques. Souvent, elles chargeaient et déchargeaient les canots pour permettre aux hommes de se consacrer exclusivement à la chasse.

Pour traquer les animaux, les chasseurs saulteux étaient aussi habiles que leurs voisins des Prairies. Ils n'utilisaient pourtant ni cheval ni enclos et préféraient plutôt se servir de leur très grande connaissance du comportement des orignaux et des chevreuils pour les attirer en imitant les cris de détresse des petits ou l'appel d'une femelle en rut. Ils pouvaient aussi faire brûler de l'herbe, et la fumée poussait alors le gibier vers des chasseurs à l'affût.

Le piégeage et la chasse se poursuivaient toute l'année. Les pièges servaient à la capture des castors, ours, rats musqués, visons et martres, tandis qu'on utilisait des filets pour prendre les cervidés et des collets pour les lièvres. En plus de la nourriture, le piégeage fournissait aux habitants de la forêts, les peaux d'animaux dont les femmes se servaient pour confectionner des vêtements d'hiver et d'été pour la famille.

Elles traçaient un modèle sur les peaux de daim tannées et fumées, puis les coupaient et les cousaient pour en faire des mocassins, des jambières, des jupes et des bandes-culottes. Les manteaux d'hiver des femmes étaient faits en peaux de lièvre réunies, tandis que les bonnets et les mitaines étaient en fourrure de rat musqué, de castor ou d'un autre animal. L'épaisse toison de l'orignal mâle, qu'on tuait habituellement à coups de flèches et de lances et qui pouvait atteindre 2 500 kilos et 2 mètres au garrot, fournissait à la couturière suffisamment de matériel pour confectionner les vêtements d'hiver de son mari. Les teintures rouge, jaune, verte et bleue qu'on utilisait pour les vêtements, provenaient de fleurs, de racines et de baies. Des piquants de porc épic, des broderies en poil d'orignal et ultérieurement des rubans et des perles, ont orné les gants des chasseurs et les mocassins des femmes.

Les talents artistiques des Saulteuses étaient aussi mis à contribution dans un autre domaine : la fabrication des filets de pêche. La pêche étant une activité permanente, les filets devaient toujours être en parfait état. Tissés de fibre d'ortie, ils étaient assez résistants pour être mis en travers du courant et pour capturer une grande quantité de poissons. On utilisait aussi d'autres méthodes telles que la pêche à la lance à la lueur des torches ou sous la glace à l'aide de leurres de bois, la pêche à la traîne ou encore au moyen d'hameçons en os.

Les Saulteux étaient des gens travailleurs qui passaient le plus clair de leur temps à pêcher, à chasser et à d'autres activités qui leur permettaient d'assurer leur subsistance et ils appréciaient d'autant plus les moments de détente. Les fêtes leur donnaient l'occasion de danser et de chanter au son des flûtes et aux rythmes saccadés des crécelles et des tambours. Le beau temps incitait quelquefois une collectivité à en défier une autre à la crosse, sport

que les Saulteux appelaient *baggataway*. Si le temps était maussade, on se réfugiait dans les wigwams pour jouer une partie de dés ou pour s'adonner à d'autres jeux de hasard. En hiver, le « jeu du serpent des neiges », qui consiste à faire glisser un javelot le plus loin possible sur la neige, était un passe-temps très populaire.

Les enfants s'amusaient avec des arcs et des flèches miniatures et un petit toboggan pouvait être le plus précieux des jouets.

Le soir venu, les jeunes se réunissaient autour du feu de camp pour prêter une oreille attentive aux histoires que leur contaient les plus vieux à propos de Nanabozho, le créateur, et de Windigo, un ogre légendaire.

Les Saulteux étaient superstitieux et croyaient que toute la nature était habitée par des esprits, bons ou mauvais. Chaque être, vivant ou non, avait un pouvoir tour à tour bénéfique ou maléfique. Cette force surnaturelle était appellée « manitou ».

Avant d'être initiés au monde des adultes, les adolescents partaient à la recherche d'une vision. Ils jeûnaient et méditaient pendant des jours jusqu'à ce que leur manitou leur soit révélé. Cet esprit protecteur pouvait par exemple prendre la forme d'un ours, ou encore celle d'un aigle. Dans de tels cas, le jeune homme choisissait, afin de se protéger des mauvais esprits, une griffe d'ours ou une plume d'aigle comme fétiche.

Les rêves étaient aussi une source de révélation, car la personne se trouvait alors transportée dans le monde du manitou. L'interprétation des rêves apportait donc une plus grande compréhension des mystères de la vie.

Il y avait chez les Saulteux un groupe d'élite, des hommes de médecine qui servaient de médiateurs entre les humains et les manitous. C'était la grande société de médecine, qui acceptait en son sein les hommes comme les femmes, au cours d'une cérémonie annuelle, le *Medewiwin*. Les candidats se prêtaient alors à un rituel de purification qui consistait à entrer dans un wigwam transformé en sauna pour se nettoyer le corps et l'esprit dans des vapeurs d'herbes aromatiques.

Après avoir été admis dans cette société, les gens de médecine, appelés *medes*, commençaient leur long apprentissage. Sous la surveillance d'hommes de médecine plus expérimentés, ils cueillaient de nombreuses espèces d'herbes utilisées à des fins médicinales, et apprenaient à diagnostiquer les maux et à guérir les malades. Pour accéder à un niveau plus élevé d'initiation, ils devaient payer un certain tribut. Le degré le plus élevé était réservé aux citoyens les plus riches et les plus savants.

Le respect du surnaturel était fortement ancré dans les coutumes des Saulteux. Dès sa naissance, l'enfant était enveloppé dans ses langes et mis sur un porte-bébé. Les parents, conscients du fait que le nouveau-né devait être protégé des mauvais esprits ou des sortilèges d'un sorcier malfaisant, ornaient son berceau de fétiches destinés à attirer les esprits bienveillants. On apaisait encore les manitous en organisant une cérémonie au cours de laquelle on donnait un nom à l'enfant en présence de tous les parents et amis. C'est à cette occasion que le grand-père ou un autre parent d'un certain âge prenait l'enfant dans ses bras pour le présenter aux esprits.

La mort, tout comme la naissance, avait une grande importance spirituelle pour les Saulteux. Voici d'ailleurs ce que disait l'anthropologue Diamond Jenness de leur conception de l'immortalité : « Ils (les Saulteux) faisaient une distinction entre l'ombre ou l'image d'un homme qui restait près de la tombe de celui-ci ou hantait les habitations de ses proches, et son âme qui elle, allait au pays des âmes au sud. »

Lorsqu'une personne mourait, ses parents la vêtaient de ses plus beaux atours et l'enterraient en position assise avec de la nourriture, du tabac et ses effets personnels afin de permettre à son esprit d'accomplir le voyage au pays des âmes. A la fête des morts annuelle, on brûlait de la nourriture en l'honneur des ombres des disparus.

A l'instar de plusieurs tribus iroquoiennes, les Saulteux témoignaient une prédilection pour les sociétés de guérisseurs et vouaient une sorte de culte aux esprits. Certaines de leurs conventions sociales étaient cependant tout à fait différentes de celles de leurs voisins du Sud.

Pour appuyer son projet de mariage, un chasseur devait offrir un chevreuil aux parents de sa future épouse. Si ces derniers acceptaient ce cadeau, le couple se mariait et s'installait dans le wigwam des parents de la mariée. Les nouveaux époux y demeuraient pour une période d'un an, après quoi ils construisaient leur propre wigwam.

Les enfants faisaient partie du clan de leur père. En effet, contrairement aux Hurons et aux Neutres, la filiation chez les Saulteux était « patrilinéaire ».

Il y avait plus de 20 clans et les groupes de parenté portaient le nom des créatures qui, croyait-on, les avaient fondés, c'est-à-dire l'orignal, le lynx, l'ours, le loup ou la grue par exemple. Les membres des divers clans étaient dispersés dans les différentes bandes qui habitaient le nord de l'Ontario. Lorsqu'ils se déplaçaient, les Saulteux pouvaient toujours compter sur l'hospitalité des membres de leur propre clan. En cas de dissension entre tribus, ils savaient qu'ils pouvaient se fier les uns aux autres. Ce souci du bien-être commun augmentait la puissance globale de la nation.

Les Saulteux formaient un peuple pacifique qui évitait tout conflit dans la mesure du possible et qui éprouvait de la répugnance pour les tortures infligées par les Iroquoiens. Les Outaouais, une sous-tribu des Saulteux, avaient la réputation d'être de prospères commerçants. Ils monopolisaient le commerce sur la route de la rivière des Outaouais et réglementaient l'accès aux postes de traite français du bas Saint-Laurent.

Les Saulteux durent combattre les Sioux, qui vivaient au sud-ouest du lac Supérieur, ainsi que la confédération iroquoise, au sud-est. Incapables de résister aux attaques de ces derniers, ils abandonnèrent leurs terres au milieu du XVIIe siècle. Attirés par les peaux de castor, ils allaient revenir 50 ans plus tard les reprendre à la Ligue, jusque là invincible.

Les Cris

Voici ce qu'écrivait le père Chaumonot, missionnaire jésuite qui a visité les Cris au XVIIe siècle : « Nous avons appris depuis longtemps qu'il y a une mer septentrionale derrière nous [. . .] ses rivages sont habités par quantités d'Indiens qui n'ont jamais vu d'Européens. Sur cette mer se trouvent, à certaines époques de l'année, de nombreuses nations désignées sous l'appellation générale de Kilistonons (Cris). La grande nation des Cris est répartie dans divers territoires. . . »

La mer septentrionale dont il est question ici n'est autre que la baie d'Hudson. Au nombre de 15 000, les Cris, appelés Kristineaux par les Français, habitaient le pourtour sud de la baie, se mêlant aux Saulteux au nord des Grands Lacs. Leur territoire s'étendait jusqu'au lac Mistassini à l'est et jusqu'aux Prairies à l'ouest.

Au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle, les Cris se sont procurés des armes à feu de la Compagnie de la baie d'Hudson et ont ainsi réussi à s'étendre vers l'ouest jusqu'à ce que leur territoire comprenne le nord du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, la vallée de la rivière des Esclaves et le sud-est du Grand lac du même nom. Une partie des Cris se dirigea vers le sud-ouest et forma une alliance avec les Assiniboines, tribu qui s'était séparée des Dakotas (Sioux) pour émigrer dans les prairies canadiennes. Adoptant les coutumes des Assiniboines, les nouveaux arrivants furent bientôt connus sous le nom de Cris des Plaines. Ils chassaient le bison, mangeaient du *pemmican* et construisaient des *tipis* qu'ils recouvraient de peaux de bison. Éparpillées, les bandes de leur tribu d'origine, qui étaient demeurées dans les régions boisées du Nord, perpétuaient le mode de vie traditionnel des habitants des forêts. Les occupants du nord de l'Alberta et de la Saskatchewan ont été appelés Cris des Bois tandis que ceux du nord du Manitoba et de l'Ontario ont reçu le nom de Moskégons.

Les Cris de l'Ontario chassaient l'orignal et l'ours et traquaient le caribou des bois en entraînant les hardes dans des enclos semblables à ceux qu'employaient les Neutres. Ils utilisaient des pièges pour prendre le castor et des collets pour les lièvres, mais, à l'encontre des Saulteux, ils consacraient peu de temps à la pêche. Ils vivaient dans des wigwams en forme de dôme et recouverts d'écorce de bouleau ou, dans les régions plus au nord, dans des *tipis* dont la forme conique était recouverte de peaux de caribou.

Les femmes crises confectionnaient des vêtements en peaux d'orignal et de caribou. L'animal ayant été écorché, elles en épilaient la peau et la décharnaient à l'aide d'un racloir en os après l'avoir laissée tremper dans l'eau. Elles la faisaient ensuite tremper à nouveau, cette fois dans une préparation à base d'eau et de cervelle d'animal, puis elles l'essoraient et la tendaient sur un cadre pour la faire sécher au-dessus d'un feu de braise et la rendre ainsi plus résistante. Elles alimentaient le feu avec du bois pourri pour produire une fumée dense, idéale pour le tannage.

Les vêtements étaient cousus avec des tendons de caribou, d'orignal ou de chevreuil. On prélevait soigneusement les tendons du dos et des pattes de l'animal et on les séparait en minces fibres. On pouvait à l'occasion tresser ces fils naturels pour les renforcer. Les couturières crises confectionnaient tous les vêtements d'hiver et d'été de leur famille en se servant d'aiguilles en os et de tendons.

La *babiche* est un autre produit que fournissaient les grands mammifères des forêts. Pour fabriquer cette corde de cuir, les femmes plantaient un couteau au centre d'une peau traitée et elles y découpaient en spirale une bande continue d'environ deux centimètres de large. La lanière ainsi obtenue était ensuite étirée, puis séchée jusqu'à ce qu'elle perde la moitié de sa largeur originale.

La babiche servait de câble d'arrimage, de harnais pour les chiens ou de lacet pour les porte-bébé. Entrelacée dans un cadre oval de frêne, de peuplier ou de bouleau, la babiche formait un fond solide pour les « pattes d'ours », une sorte de raquettes particulièrement appréciées par les Cris dans les régions très boisées. Les pattes d'ours n'étaient pas sans rappeler les pattes bien garnies de plumes des lagopèdes. Une paire de ces raquettes attachées à leurs mocassins, les chasseurs et les trappeurs n'avaient aucune difficulté à marcher dans la neige.

Les Cris naviguaient dans des canots d'écorce. Prélevée au début de l'été sur des bouleaux morts, l'écorce était remisée à l'ombre en attendant d'être utilisée.

La construction d'un canot se faisait en famille et s'étendait sur plusieurs semaines. Les hommes abattaient des cèdres blancs dans lesquels ils taillaient des bandes de bois pour en faire une armature, des traversins, des plats-bords et un revêtement. Ils plantaient deux rangées parallèles de perches et y fixaient des morceaux d'écorce de façon à reproduire grossièrement la forme du canot. Ils déposaient ensuite des pierres sur la coque d'écorce pour qu'elle tienne en place pendant que les femmes la taillaient et la cousaient. Celles-ci fendaient, pelaient et faisaient tremper des racines d'épinettes blanches pour en faire le *watap* qui servait à assembler les feuilles d'écorce et à les attacher au squelette du canot. Lorsque les hommes avaient posé le dernier arceau du squelette et que les coutures étaient terminées, on badigeonnait les joints de gomme d'épinette chauffée et de graisse. Imperméable et bien profilé, le canot était prêt.

Les Cris parcouraient sans cesse leur territoire du Nord, que ce soit dans des canots chargés à ras bord lors de la saison chaude ou en raquettes l'hiver. Les familles se rassemblaient et formaient de petites collectivités de chasseurs. La famille était en fait l'unité de base de la société crise.

Le chasseur cri devait demander le consentement des parents de la femme qu'il voulait épouser. Le nouveau couple s'installait temporairement chez les parents de la mariée et fondait bientôt sa propre famille; les enfants étaient élevés dans les traditions locales. La polygamie était chose courante, plus par nécessité que par concupiscence. Quand un homme mourait, son frère devait se charger de la femme et des enfants du disparu.

En naissant, les enfants n'appartenaient à aucun clan. Il n'y avait en fait ni clan, ni direction structurée. Un des membres âgés de la collectivité pouvait se gagner le respect de tous et chacun et assumer la tâche de dirigeant, mais il était plus un guide qu'un chef. La souplesse de cette autorité sans code écrit contrastait fortement avec la Grande Loi et les institutions démocratiques très complexes que les 50 chefs de la confédération iroquoise avaient établies.

Il était d'une importance capitale pour les Cris, tout comme pour les Iroquois, de préserver l'intégrité de la collectivité. Dans la société crise cependant, la sauvegarde de la collectivité prenait un tout autre aspect. La précarité du mode de vie nomade des Cris les amena à adopter des coutumes et des normes bien différentes de celles qu'on pouvait retrouver dans une société agricole comme celle des Iroquois.

Dans les forêts du nord de l'Ontario, la survie de tout un groupe pouvait être mise en danger par la faiblesse d'une seule personne. Un vieillard ou un infirme qui ne pouvait plus supporter les rigueurs de la chasse et de la cueillette devenait un poids mort pour sa famille et pour les autres membres du groupe. Plus souvent qu'autrement, il était abandonné ou devait demander aux autres de l'aider à se suicider. Dans certains cas, ses proches n'avaient d'autre choix que de le tuer.

Bien que le cannibalisme fut assez rare, en cas de disette les Cris devaient parfois envisager cette solution ultime. Un vieillard pouvait alors se sacrifier pour permettre à ceux qui étaient jeunes et forts de survivre. Avec la réapparition sporadique du cannibalisme, il était inévitable que les légendes décrivant le pays de Windigo, avec ses géants surnaturels mangeurs d'hommes, évoluent et deviennent un élément de la mythologie crise.

Pour les Cris, le destin d'une personne était lié au surnaturel. Tout comme les Saulteux, ils admettaient la présence de bons et de mauvais esprits dans la nature. La peur des génies malfaisants et le désir d'amadouer les esprits bienveillants ont inspiré certains rites et ont donné naissance à des sociétés de guérisseurs semblables à la grande société de médecine des Saulteux.

Au moment de l'adolescence, le jeune cri devait partir à la recherche d'une vision, jeûnant pendant plusieurs jours jusqu'à ce que son esprit tutélaire lui soit révélé. A la chasse, les hommes prenaient bien soin de se soumettre aux tabous et portaient toujours avec eux leur sac de médecine qui contenait des fétiches destinés à apaiser l'esprit de leur proie. Les guérisseurs des sociétés secrètes ramassaient des herbes pour en faire des remèdes qu'ils administraient aux malades. Ils étaient très fiers de leur grande connaissance des plantes et des rapports qu'ils disaient entretenir avec le monde des esprits.

Avant le XVIIe siècle, les Cris étaient prospères. Leur population était stable et leurs traditions étaient bien établies. La petite vérole eut tôt fait de modifier le cours des choses. Voici comment on en a décrit les conséquences : « Ni les remèdes du chaman, ni ceux de l'herboriste ne pouvaient guérir les victimes de la petite vérole. Ce fut une période de grand bouleversement dans les croyances et les valeurs traditionnelles des Indiens [. . .] La maladie fit ses ravages du début du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle. Ayant été les premiers à entrer en contact avec les Français, à Tadoussac, les Montagnais furent aussi les premiers touchés. La première épidémie éclata en 1635 et elle se répandit comme une traînée de poudre dans les forêts de l'est, ayant dévasté la moitié du continent avant la fin du siècle. Les Sioux, les Cris, les Piégans et les Assiniboines commencèrent à succomber dès 1738, et la puanteur des cadavres en décomposition hanta les villages fantômes des plaines. »

D'autres épidémies, en 1784 et en 1838, frappèrent la grande nation crise naguère si dynamique. Pour tuer, rien au monde n'aurait pu être aussi efficace. Les nomades, en se déplaçant continuellement, transportaient la maladie de région en région, d'un bassin hydrographique à l'autre.

Au milieu du XIXe siècle, les Cris cessèrent d'avancer vers l'ouest. Ceux qui avaient quitté les forêts de l'Est pour les plaines, dans l'espoir de conquérir le territoire des Siksikas, des Gens-du-Sang et des Piégans, durent lutter pour survivre. Décimés par la maladie et démoralisés, les Cris des Plaines, les Cris des Bois et les Moskégons ne comptaient même plus 5 000 membres.

Les Algonquins

Les Algonquins formaient un groupe tribal qui, au début du XVIIe siècle, habitait la vallée de l'Outaouais et les régions avoisinantes. C'est en 1603 que l'explorateur français Samuel de Champlain rencontra pour la première fois des membres de cette tribu alors qu'il rendait visite à un groupe de Montagnais qui campait aux abords de Tadoussac. En effet, deux bandes algonquines vivaient aussi en cet endroit : les Etchemins (Malécites) et ceux qu'il baptisa les *Algouméquins*.

Pour les historiens qui recherchent l'origine du mot *algonquin*, une chose est claire : il s'agit là d'un dérivé du mot *algouméquin* ou de sa forme contractée *algonquien*, en vogue à l'époque de Champlain. Celui-ci inventa ce terme lors d'une fête au cours de laquelle il put observer une danse rituelle. Voici comment il décrivait la scène dans son récit de voyage : « Hors en faisant cette danse, le Sagamo des Algouméquins qui s'appel [*sic*] Besouat était assis devant lesdites femmes et filles, au milieu des bâtons, où étaient les têtes de leurs ennemis pendues. »

Pourquoi Champlain a-t-il appelé ces danseurs *Algouméquins*? D'après certains linguistes, il se serait inspiré du mot malécite *a'llegon kin*, qui signifie « ceux qui dansent » ou plus simplement « les danseurs ». Il est probable que Champlain, ayant entendu des Etchemins nommer leurs danseurs *a'llegon kin*, ait cru qu'il s'agissait du nom de la tribu et l'ait transformé pour obtenir en français le terme *Algouméquin*. C'est ainsi que les membres de la bande visitée par Champlain en 1603, probablement une ramification des Kichesippirinis, furent appelés *Algouméquins* et qu'une autre bande visitée en 1609, les Weskarinis, devint la *petite nation des Algouméquins*.

Les Kichesippirinis, ou le peuple de la Grande Rivière, de même que les Weskarinis, les Kinouchepirinis, les Matouescarinis et les autres bandes qui occupaient le centre de l'Ontario au XVIIe siècle sont connus depuis ce temps sous le nom d'Algonquins et leur langue sous celui d'algonquien. Les Saulteux, les Cris et d'autres tribus qui parlent des langues apparentées font tous partie de la grande famille linguistique algonquienne.

Le domaine des Algonquins était bordé par les Montagnais au nord et par les Hurons au sud. Au nord-ouest s'étendait le territoire des Cris et au sud-ouest, celui des Saulteux. Ainsi entourés, les Algonquins étaient tout naturellement exposés aux coutumes et aux cultures de leurs voisins. Ils étaient essentiellement des habitants des forêts, et tiraient d'ailleurs leur subsistance de la chasse, de la cueillette et du piégeage. Ils vivaient dans des wigwams semblables à ceux des Montagnais et portaient des habits en peau de chevreuil qu'ils tannaient à la fumée à la manière de leurs voisins saulteux et cris. Ils se servaient aussi de canots d'écorce et, en hiver, de raquettes. Les bandes qui vivaient au sud avaient appris des Hurons à cultiver la terre.

Les Algonquins occupaient un vaste territoire, mais ils étaient peu nombreux. Ils n'étaient que 4 000 avant l'arrivée des Européens et constituaient en fait l'une des plus petites tribus qui habitaient l'Ontario au cours de la période historique. Vers le milieu du XVIIe siècle, ils

furent obligés de s'allier aux Montagnais dans l'espoir de résister à la confédération iroquoise. Leurs efforts se soldèrent cependant par un échec et ils furent chassés par la Ligue. Le déclin de la puissance iroquoise leur permit ultérieurement de retourner sur leurs territoires de chasse et de reprendre leur ancien mode de vie.

Profil démographique

Les historiens, les antropologues et les autochtones âgés ont grandement contribué à tracer le profil culturel des tribus algonquiennes qui habitaient l'Ontario il y a quelques siècles. Leurs témoignages, basés sur la recherche et la tradition orale, décrivent le mode de vie et l'évolution des tribus aussi importantes que les Saulteux, les Cris et les Algonquins. Par contre, l'histoire des autres groupes algonquiens de l'Ontario demeure relativement obscure. Les premiers comptes rendus des missionnaires jésuites sont une des rares sources d'information qui subsistent sur ces peuples nomades et isolés.

Les premiers jésuites à venir dans le Nouveau Monde pour tenter de convertir les Indiens, quittèrent leur Europe natale au cours du XVIIe siècle. Ils vécurent au sein de différentes tribus et notèrent leurs impressions sur des groupes isolés tels que les Abitibis, les Témiscamingues et les Népissingues. Les jésuites compilaient ces notes pour en rédiger des rapports qu'ils envoyaient périodiquement à leurs supérieurs en France.

La première partie des rapports envoyés par les missionnaires d'Amérique allait devenir une anthologie et paraître en 1632 sous le titre *Les relations des jésuites*. Sébastien Cramoisy, imprimeur du Roi à Paris, en publia un volume relié pendant 41 années consécutives. En 1858, parut également en français une édition revue et augmentée de cette série.

C'est en 1901 que parut la version anglaise la plus complète, publiée chez *Burrows Brothers* de Cleveland (Ohio). L'édition des 72 volumes fut préparée par Reuben G. Thwaites, aidé en cela par un groupe de traducteurs. Cet ouvrage comprenait les textes originaux français, latins et italiens, ainsi que la traduction anglaise, les notes et les cartes. Le titre complet en est *The Jesuit Relations and Allied Documents, Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610 to 1791.*

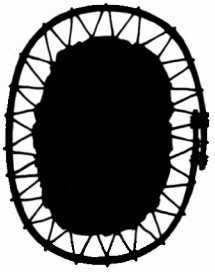

Depuis sa publication, plusieurs générations de chercheurs se sont servis de l'édition de Thwaites, comme ils l'ont fait des mémoires de Champlain et des comptes rendus des explorateurs et des aventuriers, pour retracer l'histoire des peuples autochtones.

Au cours des dernières années, les conseils de bandes et certains organismes gouvernementaux ont unis leurs efforts pour mener à bien un recensement continu des Indiens inscrits. Cette constante mise à jour des statistiques permet de connaître le nombre d'Indiens inscrits résidant dans chaque province, ainsi que les bandes auxquelles ils appartiennent et les réserves où ils vivent.

En 1979, il y avait 49 983 Algonquiens en Ontario, répartis en 110 bandes. Chez les Saulteux, les plus importantes bandes étaient celles de Fort Hope (1 965 personnes) et de Wikweminkong (1 595). Les bandes crises les plus populeuses étaient celles de Deer Lake (2 043) et de Moose Factory (1 431). La bande de Golden Lake, avec ses 524 membres, était la seule bande algonquine en Ontario.

La fabrication des raquettes

Un *tipi*, à Trout Lake (Ontario), en juillet 1929.
La photo fut prise à l'occasion des paiements
qui firent suite au traité n° 9.
Photo : Archives publiques du Canada.

Une famille indienne voyageant en canot sur la rivière Abitibi (Ontario)
Photo : Archives publiques du Canada

Appel de l'orignal
Photo : Archives publiques du Canada

Les explorateurs et les commerçants

L'arrivée des explorateurs européens à la fin du XVe et au début du XVIe siècle transforma radicalement le mode de vie des Iroquoiens et des Algonquiens de l'Ontario.

Des Portugais, des Français, des Hollandais et des Anglais suivirent les traces de Christophe Colomb, que ce soit pour la pêche, pour le commerce des fourrures, pour l'exploration et l'exploitation de nouvelles terres, ou pour l'établissement de colonies.

En 1534, le navigateur Jacques Cartier de Saint-Malo (France) était envoyé par le roi de France, François 1er, pour découvrir de nouvelles terres et rechercher un passage navigable vers l'est. Le premier voyage l'amena par le détroit de Belle-Isle, jusque dans le golfe Saint-Laurent. Lors de son second voyage, en 1535, il remonta le Saint-Laurent sur une distance de plus de 800 milles, atteignant le village huro-iroquois de Stadaconé (Québec) et celui des Algonquiens d'Hochelaga (Montréal).

Cartier ne put ni fonder une colonie permanente aux abords du fleuve, ni trouver la fabuleuse route du Cathay (Chine). Il avait cependant découvert une route qui fut bientôt de plus en plus fréquentée par des marchands ambitieux qui venaient faire escale le long de ses rives.

De nombreux navires français se mirent à aborder la côte Atlantique afin de commercer avec les communautés indiennes. Les voyageurs échangeaient des perles, des fusils, de l'eau-de-vie et des couvertures contre des fourrures de castor qu'ils vendaient au prix fort sur les marchés européens. En effet, la mode des chapeaux de castor battait son plein en Europe et les fourreurs s'arrachaient les précieuses peaux.

Au début du XVIIe siècle, Samuel de Champlain, explorateur et géographe du roi Henri IV, s'embarqua pour une expédition en Nouvelle-France. En 1603, les deux navires de Champlain remontèrent le Saint-Laurent jusqu'à l'emplacement d'Hochelaga. Le village avait été déserté par ses habitants.

A cette époque, les nomades algonquiens et leurs alliés hurons régnaient sur de vastes territoires à l'ouest des lacs Ontario et Érié. Pourtant, leur possession était constamment menacée par l'hostilité des tribus iroquoiennes de l'Est. Au printemps de 1608, les Algonquiens qui craignaient une attaque, demandèrent l'aide de Champlain et ce dernier accepta afin de s'attirer les bonnes grâces des habitants des terres qu'il voulait explorer.

Alors qu'il accompagnait un groupe de guerriers le long de la rivière Richelieu jusqu'au lac qui porte aujourd'hui son nom, Champlain se trouva en présence d'une bande de 200 Iroquois. L'escarmouche qui s'ensuivit fut de courte durée et l'explorateur y joua un rôle de premier plan qu'il décrivit de la façon suivante : « . . . (Je) me mis à la tête marchant quelques vingt pas devant jusqu'à ce que je fusse à quelque trente pas des ennemis, où aussitôt ils m'aperçurent et firent halte en me comtemplant et moi eux. Comme je les vis s'ébranler pour tirer sur nous, je couchai mon arquebuse en joue et visai droit à un des trois chefs, et de ce coup il en tomba deux par terre et un de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. J'avais mis quatre balles dedans mon arquebuse. Comme les nôtres virent ce coup si favorable pour eux, ils commencèrent à jeter de si grands cris qu'on n'eut pas ouï tonner, et cependant les flèches ne manquaient pas de part et d'autre.

Celà [*sic*] leur donna une grande appréhension. Comme je rechargeais, l'un de mes compagnons tira un coup de dedans le bois, qui les étonna derechef de telle façon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, et se mirent en fuite. . . »

Les tireurs français n'avaient certes pas idée des répercussions de ce geste de bravade. La tactique déployée par Champlain lui procura une victoire momentanée sur les Iroquois, mais s'il avait pu prévoir que son geste déclencherait des attaques sur les colonies françaises établies le long du Saint-Laurent, peut-être aurait-il été moins enclin à prendre part aux guerres tribales. Qui sait, les Iroquois se seraient peut-être alliés à la France plutôt qu'à l'Angleterre pour assurer ainsi une hégémonie française plutôt que britannique sur le Nouveau Monde ?

Champlain continua à participer à des expéditions au nom de la France, et ses voyages l'amenèrent à remonter la rivière des Outaouais en canot. Il fit même des portages à travers la forêt pour se rendre jusqu'au lac Nipissing, d'où il redescendit vers le sud pour finalement établir un campement sur les rives de la baie Georgienne. Émerveillé par la beauté de ces eaux, Champlain la qualifia de « mer douce ».

Mais l'Angleterre, voulant sa part de pelleteries et de territoires, tenta de briser le monopole commercial des Français. S'assurant les services de deux aventuriers français expérimentés, Médard Chouart (Sieur des Groseilliers) et Pierre-Esprit Radisson, les Anglais réussirent à franchir le détroit d'Hudson et commencèrent à faire du commerce dans la région de la baie du même nom.

La Compagnie des Aventuriers de l'Angleterre qui oeuvrait aux abords de la baie d'Hudson, et qui fut appelée par la suite la Compagnie de la baie d'Hudson, reçut sa charte en 1670 du roi Charles II d'Angleterre. Cette charte assurait à la Compagnie le privilège exclusif de la traite des fourrures sur tous les territoires qui forment aujourd'hui le Manitoba, la majeure partie de la Saskatchewan, la moitié sud de l'Alberta et une grande partie des Territoires du Nord-Ouest. A mesure que les fourrures étaient détournées vers les postes de traite de la Compagnie de la baie d'Hudson, le commerce de la Nouvelle-France s'appauvrissait.

En 1682, afin de rivaliser avec la concurrence anglaise, le riche marchand Charles Aubert de la Chesnaye fonda la Compagnie du Nord. Les deux compagnies ne tardèrent pas à déclencher les hostilités. Le conflit s'étendit et se poursuivit jusqu'en 1713, au moment où les Français se retirèrent du Nord.

Ces derniers avaient alors développé un intérêt pour les régions du Sud et de l'Ouest dans l'espoir de commercer avec les Indiens. Jean-Baptiste Gaultier de la Vérendrye, accompagné de ses trois fils, de son neveu et de 50 autres Français, avait découvert une route vers l'ouest qui permettait de traverser le bouclier canadien.

D'autres routes furent ouvertes par la suite au sud des Grands Lacs, dans la vallée du Mississipi, où l'on construisit des postes de traite fortifiés.

Après la défaite de 1759 qui annonça la chute du Régime français, un grand nombre de trafiquants indépendants se disputèrent un certain temps le marché des fourrures dans le Nord. Ils se rendirent vite compte, cependant, que le fait d'être divisés ne leur profitait guère et décidèrent de se regrouper. C'est ainsi que la Compagnie du Nord-Ouest fut fondée en 1784.

La nouvelle compagnie connut vite un grand essor. Toutefois, comme elle étendait ses opérations jusqu'au Pacifique à l'ouest et jusqu'à l'océan Arctique au nord, elle devait tôt ou tard entrer en conflit avec la Compagnie de la baie d'Hudson. Lorsque la chose se produisit, il y eut une période de grande rivalité entre les deux compagnies, qui cherchèrent chacune à s'attirer les faveurs des Indiens. Les Saulteux, les Cris et les Algonquins furent alors victimes de la rapacité des commerçants, qui n'hésitaient pas à s'approprier une centaine de peaux de castor en échange de quelques bouteilles de whisky. Les Indiens en vinrent même à déménager leurs villages pour pouvoir se procurer des produits dont ils devenaient de plus en plus dépendants et que seuls les Blancs pouvaient leur fournir. Le négociant et géomètre David Thompson décrivit la triste situation des trappeurs indiens de l'époque en ces termes : « Les Népissingues, les Algonquins et les Iroquois ont vidé leur propre territoire, puis se sont répandus dans ces régions et, à mesure qu'ils tuaient les castors, se sont avancés plus loin vers le nord et vers l'ouest; les Indiens de l'endroit, les Nahathaways (Cris) ne leur firent aucune difficulté; les Saulteux et d'autres tribus se servaient de pièges en acier et de castoréum. Pendant quelques années, tous ces Indiens furent riches; les femmes, les enfants et les hommes étaient couverts de broches d'argent, de boucles d'oreilles, de wampums, de perles et d'autres colifichets. Leurs manteaux étaient de fine écarlate et tout n'était que parures et ornements. Puis, les canots des trafiquants de fourrures étant surchargés de peaux de castor, l'abondance de ce produit fit malheureusement baisser les prix sur les marchés de Londres. Un homme intelligent aurait pu voir la pauvreté qui suivrait la disparition du castor, mais il n'y avait pas de chef pour arrêter le massacre; c'était la liberté et l'égalité absolues. Quatre ans plus tard (en 1797), il n'y avait pratiquement plus de castors dans ces vastes étendues. Les autochtones devinrent pauvres et eurent mêmes de la difficulté à satisfaire à leurs besoins les plus élémentaires. »

En 1821, ne pouvant plus résister à la pression exercée par sa rivale, la Compagnie du Nord-Ouest accepta de se fusionner à celle de la baie d'Hudson. Cette dernière allait désormais jouir d'un monopole commercial qui s'étendrait à tous les territoires situés à l'est des Rocheuses. En 1869, elle dut cependant céder son droit exclusif de traite au gouvernement du Canada. Dès lors, elle se livra au commerce en tant que compagnie privée, sans droit ou privilège spéciaux. En 1902, la compagnie Revillon Frères vint ouvrir des postes de traite dans la région de la baie James. La nouvelle société poursuivit ses opérations dans le Nord jusqu'au moment où, en 1934, la population de castors devint trop faible pour permettre la coexistence des deux compagnies.

Les missionnaires

L'Église catholique

Les premiers missionnaires à visiter l'Ontario étaient des récollets (franciscains). Quatre d'entre eux arrivèrent à Québec avec Champlain en 1615. C'est ainsi qu'au mois de juillet de la même année, le père Joseph Le Caron accompagnait ce dernier le long de l'Outaouais pour y atteindre des villages hurons. Le Caron y demeura jusqu'à l'année suivante et visita les Pétuns au cours de cette période, de même que des tribus avoisinantes. Il revint à la mission huronne en 1623 avec deux autres récollets, Nicolas Viel et Gabriel Sagard. En 1625, Le Caron aida Champlain à conclure une trève avec les Iroquois. Les récollets fondèrent des missions à Carhagouha et dans les villages népissingues. Comme ils manquaient de ressources, ils durent faire appel aux jésuites qui arrivèrent au Canada en 1625 et joignirent leurs efforts à leurs confrères jusqu'à la chute de Québec en 1629.

Lorsque Québec fut rendu à la France en 1632, les récollets ne pouvaient plus y retourner, mais les jésuites, eux, revinrent y établir leur maison-mère, à partir de laquelle ils envoyèrent des missionnaires au loin convertir les Indiens. L'épidémie de petite vérole de 1636-1637, qui tua de nombreux Hurons, eut des effets néfastes sur les missions. En 1649, plusieurs missionnaires furent tués au cours des attaques iroquoises contre les Hurons, et les autres furent rappelés à Québec. Vingt-neuf missionnaires ont oeuvré chez les Hurons et sept d'entre eux ont péri de façon violente. Un monument a d'ailleurs été érigé en 1885 à Penetanguishene en l'honneur des pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant qui furent tués au cours des guerres iroquoises.

Les missionnaires, les explorateurs et les marchands ont été les premiers à parcourir les régions sauvages et ils nous ont laissé leurs impressions sur les populations autochtones qu'ils y ont rencontrées. En 1653, le père Simon Le Moyne se rendit au lac Ontario en mission auprès des Iroquois et de leurs prisonniers hurons et il revint à Québec la même année. Le père René Ménard atteignit les rives du lac Supérieur en 1660 pour travailler chez les Outaouais, mais il mourut lors d'un séjour à l'intérieur des terres. Le père Claude Allouez qui travaillait chez les bandes éparses de Hurons, rejoignit le site de la mission du père Ménard à Sault-Sainte-Marie en 1665. Il enseigna aux Outaouais, aux Saulteux, aux Népissingues et aux Hurons pendant plusieurs années. Quand au père Jacques Marquette, il arriva à la mission du Sault en 1668. Il y demeura jusqu'en 1671, puis alla s'installer au sud du lac Supérieur avec une partie de ses ouailles.

Les pères Fénélon et Trouvé fondèrent la première mission sulpicienne en territoire indien à la baie de Quinte en 1668. Les récollets devaient prendre en charge l'administration de cette mission en 1677 et y demeurer pour une période de dix ans.

Les pères Louis André et Gabriel Dreuilletes furent envoyés à Sault-Sainte-Marie en 1670. Le père Dreuilletes y demeura jusqu'en 1679, mais son collègue quitta les lieux peu après son arrivée. Il visita les Mississaugas, passa l'hiver au lac Nipissing et se rendit à l'île Manitoulin au printemps.

Les comptes rendus de missions catholiques en Ontario pour les dernières décennies du XVIIe siècle sont plutôt incomplets. Il semble que les documents de cette époque aient été perdus ou détruits et que les missionnaires, de toute façon, aient surtout concentré leurs efforts autour de Détroit et en Louisiane.

En 1735, le père Aulneau accompagna l'explorateur Jean-Baptise Gaultier de la Vérendrye au fort Saint-Charles, sur le lac des Bois, où il travailla auprès des Cris. L'année suivante, il fut tué avec quelques-uns de ses compatriotes, par une bande de Sioux.

En 1751, le père Picquet se rendit au fort Frontenac, puis à la baie de Quinte, sur la rivière Trent et à bien d'autres endroits aux alentours des Grands Lacs, pour revenir ensuite à son point de départ.

Après la suppression de la Compagnie de Jésus en France, en 1761, et le début de la domination britannique au Canada en 1763, les jésuites et les récollets se retirèrent de l'Ontario. Le supérieur du séminaire de Montréal et le nouvel évêque de Québec conclurent alors un accord selon lequel toutes les missions ontariennes devaient être confiées aux sulpiciens. En 1793, l'abbé Desjardins et le Chevalier de La Corne obtinrent un terrain pour la construction d'une église et d'un presbytère à Kingston. En 1795, le père Bédard y fut nommé curé.

En 1804, le père Alexander McDonnell arrivait en Ontario, en compagnie de soldats démobilisés du régiment des Highlanders et de leur famille, pour s'établir à Glengarry. Ancien officier dans l'armée britannique, le père McDonnell reçut une concession connue à l'origine sous le nom de *Priest's Mills* (aujourd'hui Alexandria). Pendant dix ans, il oeuvra pratiquement seul au sein des communautés autochtones, voyageant du lac Supérieur à la frontière du Québec. Un extrait d'une de ses lettres, écrite en 1836, nous donne une idée de l'ampleur de ses voyages : « En acceptant ma charge pastorale, je me voyais confier toute la province et pendant dix ans je n'ai eu aucune aide. Durant toute cette période, j'ai dû voyager du lac Supérieur à la frontière du Bas-Canada, transportant les attributs sacerdotaux, parfois à dos de cheval, parfois sur mon dos et parfois en canot d'écorce, vivant avec les Indiens et partageant leur feu et leur nourriture, sans autre abri que ce qu'offraient les branches des arbres. » Alexander McDonnell devint évêque de Kingston en 1826. En 1840-1841, les oblats de Marie-Immaculée, congrégation nouvellement fondée, arrivèrent au Canada. Ce fut le début d'une ère nouvelle pour les missions indiennes du

Canada et les prêtres de cette congrégation se mettaient bientôt à l'oeuvre tant dans le Haut-Canada que dans l'Ouest. Par ailleurs, la Compagnie de Jésus qui avait été réhabilitée, revint dans le Haut-Canada en 1842.

Dès 1844, on comptait de nombreux catholiques parmi les Saulteux de l'île Manitoulin et quelques-uns également à Amherstburg. Il y avait aussi un prêtre chez les Outaouais de Wikwemikong depuis 1838. La plupart des Saulteux de l'île Beausoleil étaient catholiques et recevaient la visite d'un prêtre de Penetanguishene.

A partir de 1858, les collectivités indiennes des régions visées par le traité de Robinson purent recevoir un missionnaire catholique en permanence. Un groupe d'Indiens des alentours du lac Nipigon se convertirent grâce au père Chonet.

L'Église d'Angleterre

Les missionnaires anglicans arrivèrent en Ontario après la Révolution américaine pour y convertir les membres de la ligue des Six Nations qui étaient venus s'y réfugier. Nombre d'entre eux, il faut le dire, étaient déjà convertis à la religion grâce au travail accompli par les missionnaires depuis les premiers jours de l'établissement des Européens en Nouvelle-Angleterre.

Les lettres patentes que Jacques 1er avait accordées à l'établissement de Virginie en 1606 et renouvelées trois ans plus tard enjoignaient aux colons de propager l'Évangile parmi les habitants. L'idée d'enseigner la religion chrétienne avait toutefois été mise de l'avant depuis longtemps.

Sir Walter Raleigh notamment, avait fait en 1589 un don de 100 livres « destiné tout spécialement à encourager la propagation de la religion chrétienne ». John Eliot fut le premier ministre du culte protestant à prêcher exclusivement aux Indiens de la Nouvelle-Angleterre. Sa mission, commencée en 1646, se poursuivit jusqu'à sa mort en 1690.

C'est sous le gouvernement d'Oliver Cromwell que fut créée la *Corporation for the Promoting and Propagation of the Gospel of Jesus Christ in New England* (compagnie pour la promotion de la propagation de l'Évangile en Nouvelle-Angleterre). En 1664, celle-ci fournit les fonds nécessaires à l'impression d'une version de la Bible, traduite en mohégan par John Eliot. Une fois la monarchie restaurée, Charles II insufla une vie nouvelle à l'organisation, qu'il rebaptisa *Company for the Propagation of the Gospel in New England and the parts adjacent in America* (société pour la propagation de l'Évangile en Nouvelle-Angleterre et dans les régions avoisinantes en Amérique). Plus tard, cette organisation prit le nom de *New England Company* (société de la Nouvelle-Angleterre).

En 1696, Thomas Bray fonda la *Society for Promoting Christian Knowledge* (société pour la promotion de la connaissance du christianisme), qui reçut sa charte de Guillaume III. Il s'était fixé pour objectif principal d'établir des bibliothèques paroissiales dans toutes les colonies.

Après avoir fondé la Nouvelle-Amsterdam (New York), les Hollandais furent les premiers Européens à prendre contact avec la confédération des Iroquois. Ils conclurent avec eux un pacte que les Anglais reprirent à leur compte lorsqu'ils remplacèrent les Hollandais. La ligue des Cinq Nations devint ainsi le premier allié de la Grande-Bretagne dans le Nouveau Monde.

En 1703, le commissaire au commerce et aux colonies demanda à l'archevêque Tenison et à la reine Anne d'Angleterre d'envoyer des missionnaires chez les Cinq Nations. Cette tâche fut confiée à la société pour la propagation de l'Évangile dont le représentant, le révérend Thoroughgood Moore, débarqua à New York en 1704. Il fut suivi d'une pléiade d'hommes entreprenants qui convertirent un grand nombre d'Agniers, d'Onneiouts et de Tuscaroras.

Le révérend John Ogilvie fut le premier pasteur de l'Église d'Angleterre à visiter l'Ontario. Voici ce qu'il disait dans une lettre datée du 1er février 1760 : « L'été dernier j'ai accompagné le *Royal American Regiment* dans une expédition au Niagara; j'étais le seul aumônier du groupe bien qu'il y ait eu là trois régiments réguliers et le régiment provincial de New York. Je devais desservir tous les Agniers et presque toute la population des Six Nations [. . .] J'ai officié régulièrement pour les Agniers et pour les Onneiouts, qui assistaient fidèlement au service divin. »

Lorsque la Révolution américaine éclata en 1776, les Iroquois et notamment les Agniers restèrent loyaux à la cause de l'Angleterre. Sous la direction du capitaine Joseph Brant, commandant des forces du Niagara, ils vinrent s'établir en Ontario, sur les rives de la Grande Rivière. Ils furent bientôt rejoints, en 1784, par le révérend John Stuart, qui avait vécu parmi eux sept ans auparavant, dans l'état de New York. Pendant son absence, ils étaient restés fidèles à la foi, grâce à leurs propres catéchistes laïques. C'est ainsi que le religieux, à sa première visite, baptisa 78 enfants en bas âge et 5 adultes. En juillet 1784, le révérend Stuart établit son siège principal à Cataraqui (Kingston), et fonda ainsi l'Église d'Angleterre en Ontario.

Joseph Brant fit deux voyages en Angleterre. La seconde fois, la société pour la propagation de la foi lui demanda son aide pour traduire en agnier le *Livre des Prières*, les Psaumes et l'Évangile de saint Marc. Brant érigea une église à la Grande Rivière en 1786. On en construisit une autre un peu plus tard à la baie de Quinte où un instituteur et un catéchiste enseignèrent aux enfants indiens.

En 1745, la société de la Nouvelle-Angleterre envoya deux pasteurs chez les Indiens des Six Nations. Elle prévoyait desservir ultérieurement quatre groupes : les Iroquois de la Grande Rivière, les habitants des alentours des lacs Rice et Mud, ceux de la baie de Quinte et ceux de la rivière Garden, près de Sault-Sainte-Marie.

C'est en 1821 que la société de la Nouvelle-Angleterre accorda sa première subvention pour l'envoi d'un instituteur à l'établissement agnier de la baie de Quinte. Le révérend Saltern Givins y fut ainsi missionnaire de 1831 à 1851, puis il fut remplacé par le révérend G.A. Anderson. Le révérend William Hugh fut le premier missionnaire de la société à la Grande Rivière, où l'on construisit en 1827 un presbytère ainsi que deux écoles.

En 1830, on fonda une société à York (Toronto) afin de convertir les Indiens et de desservir les colons démunis. Un missionnaire laïque, J.D. Cameron, fonda une mission indienne à Sault-Sainte-Marie et le révérend William McMurray lui succéda en 1832.

En 1828, la société de la Nouvelle-Angleterre envoya le pasteur baptiste Richard Scott visiter quelques missions dont les colonies des lacs Rice et Mud, où il fut nommé missionnaire résidant l'année suivante. La société ouvrit une école au lac Mud en 1830. Le pasteur Scott fut remplacé par le révérend John Gilmour en 1837, puis, en 1867, par le révérend Edward Roberts. Tous ont travaillé de concert avec le missionnaire wesleyen du lac Rice.

L'Église anglicane avait aussi ouvert des écoles et des missions chez les Saulteux et les Munsees de la rivière Thames, et chez les Saulteux de la rivière aux Sables et de Manitowaning. Le pasteur anglican Richard Flood décrivait ainsi son expérience avec ces gens : «Outre les colons européens, ma mission comprend quatre tribus d'Indiens : les Onneiouts, les Munsees, les Saulteux et les Potéouatamis, qui sont très peu nombreux [. . .] Pendant deux ans, mon ministère parmi ces tribus sauvages n'a pas semblé porter fruit. A la fin de cette période d'épreuves et de perplexité, il a plu au Très Haut d'ouvrir le coeur de leur principal chef (appelé capitaine Serpent), neveu d'un illustre guerrier nommé Tecumseh, qui demanda à entrer dans l'Église par le baptême. Une grande partie de la tribu, après y avoir été préparée, suivit aussitôt son exemple. »

L'Église méthodiste

C'est en 1824 que les méthodistes wesleyens commencèrent à organiser des missions et des écoles pour diverses bandes éparses de l'Ontario. En 1825, le révérend William Case visita la baie de Quinte où il convertit Peter Jones, fils d'un topographe gallois et d'une Saulteuse, qui avait été élevé chez les Indiens. Peter, dont le nom indien était Kahkewaquonaby devint missionnaire laïque. En 1827, il effectua un voyage autour des lacs Simcoe, Sainte-Claire et Muncey ainsi que dans d'autres régions de l'Ontario. C'est aussi à cette époque qu'il traduisit des cantiques dans la langue des Saulteux. Ordonné prêtre en 1830, il visita ultérieurement New York et l'Angleterre. C'est dans une large mesure grâce à ses efforts que les titres de propriété foncière des Indiens de la rivière Crédit furent établis. En plus de traduire des cantiques, il rédigea une méthode de lecture en saulteux, traduisit plusieurs livres de la Bible et écrivit une histoire de son peuple. Il mourut en 1856.

Une bande de Mississaugas (Saulteux) qui s'était installée dans l'île Grape, dans la baie de Quinte, se convertit au méthodisme en 1826. La société des missions méthodistes dirigeait en cet endroit une école

d'apprentissage des métiers manuels qui fut plus tard déplacée à Alnwick, près du lac Rice. En 1831, la société construisit une chapelle, un atelier et une école pour les Indiens de la rivière Crédit. La même année, elle érigea à Saugeen une mission dotée d'une école et d'une chapelle combinées.

En 1844, il y avait 260 fidèles méthodistes et un missionnaire chez les Saulteux et les Munsees de la rivière Thames. A Sainte-Claire, à Rama et dans l'île Snake, les fidèles étaient encore plus nombreux, tandis qu'à Mount Elgin, Munceytown, Nawash et Sarnia, les écoles et les missions étaient très fréquentées par les jeunes Indiens. Les Onneiouts de la rivière Thames, qui venaient des États-Unis, se convertirent aussi au méthodisme. La société wesleyenne leur fournissait un missionnaire et une école, où l'on enseignait à une trentaine d'enfants. Vers 1856, la société installa un missionnaire chez les Potéouatamis de l'île Walpole et elle construisit, quelques années plus tard, une église et une école pour les Saulteux de cette région.

Les missionnaires méthodistes attribuèrent une grande partie de leur succès au fait qu'ils formèrent de bonne heure des prédicateurs indiens qui connaissaient les traditions et les besoins des leurs et n'avaient aucune difficulté à communiquer avec eux dans leur propre langue. Parmi eux, rappelons Peter et John Jones, Shawaudais, bien connu sous le nom de John Sunday, et le révérend Henry Steinhauer, qui se fit missionnaire chez les Cris. Le révérend James Evans, né en Angleterre, oeuvra chez les Cris et conçut un système d'écriture syllabique encore utilisé de nos jours.

Les frères moraves

Les colons moraves arrivèrent d'Allemagne en Pennsylvanie en 1740. Deux d'entre eux, David Zeisberger et Christian Post se mirent à l'oeuvre en 1947 et convertirent de nombreux Munsees et des Delawares. La Révolution américaine fut le point de départ d'une période de persécution et de grandes souffrances pour les nouveaux adeptes moraves. Ils quittèrent leur patrie pour se rendre au Canada en 1791. Cent cinquante et un Indiens et quelques missionnaires s'établirent ainsi à Fairfield, sur la rivière Thames en 1793.

Cette colonie fut prospère jusqu'à la guerre de 1812, mais de même qu'un autre petit village, elle fut alors rasée par le feu. La plupart de ces terres furent vendues dans les années qui suivirent et 230 Indiens retournèrent aux États-Unis en 1837 pour s'établir au Missouri. Le découragement gagna peu à peu ceux qui étaient restés au Canada. En 1867, le frère Reinke fut envoyé en mission dans la petite communauté et réussit à y réveiller l'intérêt pour l'Église mais l'épidémie de petite vérole de 1879 emporta une bonne partie de ses paroissiens. Seule la mise sur pied d'un hôpital parles médecins indiens Oronhyatehkha et Kenvendeshon, qui vaccinèrent les membres de la population, put empêcher la destruction totale de la communauté.

Les missionnaires moraves quittèrent le Canada en 1902 et l'Église méthodiste prit leur place. L'oeuvre des méthodistes fut par la suite prise en main par l'Église Unie du Canada, fondée en 1925. L'Ontario comptait alors plus de 5 000 méthodistes indiens.

L'éducation

Jusqu'à la fin du Régime français au Canada, en 1763, on ne s'était guère préoccupé de l'éducation de la population indienne de l'Ontario.

Les établissements de la société des missions anglicanes (*Church of England Missionary Society*) comptèrent parmi les premières écoles protestantes. La société ouvrit d'ailleurs la première école indienne au Canada à la Grande Rivière. L'instituteur y fut nommé par Joseph Brant qui était lui-même invité à donner des cours à l'occasion. L'école demeura ouverte jusqu'en 1813.

En 1822, une délégation d'Indiens se rendit en Angleterre pour demander la création d'une école à l'intention des Indiens des Six Nations qui avaient quitté les États-Unis pour s'établir au Canada. La réponse fut favorable et deux ans plus tard, l'école accueillait 21 élèves réguliers.

A leur arrivée au Canada, les sociétés missionnaires qui avaient oeuvré en Nouvelle-Angleterre avant la Révolution continuèrent de s'occuper de l'éducation des Indiens. En 1830, la société pour la propagation de l'Évangile en Nouvelle-Angleterre (la société de la Nouvelle-Angleterre) fonda une école technique appelée *Mohawk Institute*. On y enseignait la mécanique, la menuiserie et le métier de tailleur aux hommes, tandis que les femmes y apprenaient à tisser et à filer. On y enseignait aussi l'agriculture, et de nombreux diplômés de cette école ont possédé plus tard dans leur réserve des fermes très prospères.

Des écoles virent le jour sous l'égide de l'Église anglicane, à Salt Springs et à Newmarket en 1827, et à Manitowaning en 1838. Cette dernière école ferma ses portes en 1864 pour être déménagée à Sheguiandah.

L'Église méthodiste s'occupa aussi activement de l'éducation des Indiens. Au printemps de 1824, elle construisit à Davisville, près de la Grande Rivière, une église qui devait servir à la fois de lieu de culte et d'école pour une vingtaine d'enfants.

Les catholiques ouvrirent leur première école permanente en Ontario, en 1842, à Wikwemikong, dans l'île Manitoulin. Charles Lamorandière en fut le premier instituteur laïque. Les registres de l'école mentionnent la présence en 1857 de deux aides institutrices indiennes, Marie Mishibinishima et Margaret Itawig-yuk. Une école secondaire fut ouverte en 1860, et on commença à construire une école pour les filles l'année suivante.

Prenant de plus en plus conscience du rôle qu'il avait à jouer dans l'éducation des Indiens, le gouvernement du Haut-Canada commença dès 1830 à assurer une aide financière aux écoles des différents groupements religieux. En 1845, le gouvernement recommandait à l'Assemblée législative, la création d'un internat spécialisé dans l'enseignement des arts et métiers. Cette proposition était d'ailleurs appuyée par l'évêque anglican de Toronto et la majorité des missionnaires.

Deux ans plus tard, le surintendant en chef de l'éducation du Haut-Canada, M. Egerton Ryerson, mettait au point les plans d'organisation d'une école de ce genre. L'objectif était de donner une formation anglaise de base suffisante pour répondre aux besoins d'un cultivateur et d'un mécanicien et, en outre, d'enseigner l'agriculture, la culture des plantes potagères et la mécanique, pour autant que celle-ci touche à la fabrication et à la réparation des instruments aratoires les plus utilisés. M. Ryerson souhaitait voir inculquer aux enfants le respect de l'autorité et la foi chrétienne. Il suggéra donc que les écoles soient gérées conjointement par le gouvernement et par les organismes missionnaires intéressés. Le gouvernement allait fournir les fonds nécessaires et élaborer les règlements, tandis que les Églises allaient gérer les écoles, assumer une partie des frais généraux et assurer la direction spirituelle des élèves.

Le gouvernement et les organismes de mission eurent tôt fait de se mettre d'accord. Une partie des sommes nécessaires fut obtenue par l'abolition de certains cadeaux offerts aux Indiens chaque année, notamment les munitions distribuées aux Mississaugas et aux Iroquois. Plusieurs bandes consentirent à céder un quart de leur rente annuelle pour faciliter la fondation d'écoles dans leur réserve.

Le premier internat construit aux termes de ce plan fut celui d'Alnwick (Alderville), établi en 1848. Il fut fréquenté par des enfants saulteux des lacs Huron et Simcoe, de la rivière Saugeen et de la baie Owen, par des Mississaugas d'Alnwick et des lacs Rice, Mud et Scugog, ainsi que par quelques enfants de Garden River.

La *Mount Elgin School* de Munceytown, terminée en 1851, fut utilisée par des enfants saulteux de Sainte-Claire et de Chenail Écarté, par des enfants des bandes établies dans la région de la rivière Thames, ainsi que par des jeunes Mississaugas de New Credit.

Les écoles d'Alnwick et de Munceytown furent placées sous la direction de la société méthodiste wesleyenne. Chaque école reçut une parcelle de terre de 200 acres destinée à l'enseignement de l'agriculture. Le Département des affaires des Sauvages accepta d'assurer les bâtiments et de verser annuellement à la société 64 dollars par enfant, pour couvrir ses frais de logement, d'habillement et d'éducation.

Il incombait à la société de fournir les deux écoles, les livres et la papeterie, le bétail et les instruments aratoires, ainsi que de rémunérer le principal et les instituteurs.

Les écoles étaient parfaitement indépendantes au plan de l'alimentation puisque les élèves se nourrissaient des produits qu'ils récoltaient. Cette instruction agricole était gratuite pour tous les enfants des réserves d'Alnwick et de Munceytown.

Le *Mohawk Institute* fut reconstruit en 1859 par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre. On y offrait des cours intensifs en agriculture aux garçons et aux filles. En 1869, trois filles et deux garçons quittèrent l'institut pour poursuivre leurs études au *Hellmuth College* de Londres. Isaac Barefoot, diplômé de l'institut, poursuivit ses études à l'école normale de Toronto avant de revenir enseigner à son ancienne école. Il devait par la suite abandonner son poste d'instituteur, aller étudier au *Huron College*, être ordonné prêtre anglican et enfin retourner travailler auprès des siens.

Le premier rapport sur la question des écoles indiennes paru après la Confédération, fait état de 38 écoles admissibles aux subventions gouvernementales. Quelques enseignants approuvés par le Département, étaient choisis et rémunérés par les bandes, mais la majeure partie des instituteurs relevaient des missions anglicanes et méthodistes.

En 1874, l'Église épiscopale fondait à Sault-Sainte-Marie le *Shingwauk Home*. Au même moment, l'Église catholique ouvrait une école d'arts et métiers à Wikwemikong, sur le côté nord du lac Huron.

En 1876, le Département établissait une norme de fréquentation moyenne pour les écoles des réserves. Les instituteurs n'avaient droit à leur salaire que si la norme était respectée. D'autre part, le Département encourageait les dirigeants intéressés à fournir les livres de classe, les cartes et les autres ouvrages nécessaires et à donner des prix aux élèves les plus assidus et les plus méritants. Un crédit de 3 000 dollars fut prévu pour les bandes qui avaient besoin de fonds pour couvrir des dépenses supplémentaires.

En 1878, le Département autorisa l'ouverture de plusieurs nouvelles écoles. Il accordait 100 dollars de subvention à chacune d'elles, et la bande devait fournir la même somme pour payer le salaire de l'instituteur. La construction de nouvelles écoles dans les réserves était financée soit entièrement par les bandes, soit en partie grâce à une subvention du Département. Les écoles des Six Nations étaient presque entièrement à la charge de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre et de la Société méthodiste wesleyenne.

La *Wa-wa-nosh Home*, une école d'arts et métiers pour les jeunes Indiennes, fut construite en 1878 à Sault-Sainte-Marie, près du *Shingwauk Home*. Cette dernière institution fut dès lors réservée aux garçons. Le Département versait une subvention annuelle de 40 dollars par personne au *Wa-wa-nosh Home* pour l'éducation de 15 jeunes filles.

En 1885, il y avait 69 écoles indiennes en Ontario. Les programmes scolaires avaient été élargis pour comprendre des cours théoriques, en plus des cours d'arts et métiers. En 1892, le conseil promulguait un décret, instituant des règlements sur la gestion des internats et des écoles de métiers. Aux termes de ce décret, les bâtiments devaient être administrés conjointement par le gouvernement et par les autorités ecclésiastiques, les livres et les fournitures scolaires devaient être payés à l'aide d'allocations gouvernementales, tandis que l'entretien des écoles, les traitements des instituteurs et les autres dépenses de fonctionnement étaient assumés par l'Église. L'aide gouvernementale prenait la forme de subventions dont le montant variait d'une école à l'autre eté tait proportionnel au nombre des élèves. Ce décret du conseil resta en vigueur jusqu'en 1957, année où la méthode des subventions *per capita* fut remplacée par un régime de contrôle des frais selon lequel le gouvernement remboursait, à l'intérieur de limites déterminées à l'avance, les dépenses effectivement engagées.

Peu après la signature du traité n° 9, en 1905, trois pensionnats furent ouverts dans le nord de l'Ontario. Les écoles de Moose Factory et de Chapleau étaient placées sous l'égide de l'Église anglicane. Au même moment, la mission catholique d'Albany servait aussi d'école. Au début, la majeure partie de l'enseignement était donnée en cri, la langue des autochtones des bandes

du Nord. On utilisait en classe le système d'écriture syllabique crise, mis au point par John Evans.

En 1911, le Département et les différentes Églises qui administraient des internats en Ontario, conclurent un nouvel accord financier. En effet, l'augmentation des prix avait rendu insuffisantes les subventions de 72 dollars per capita accordées chaque année et celles qui étaient versées pour l'entretien des bâtiments. En vertu de ce nouvel accord, la plupart des écoles devaient recevoir tous les ans des sommes s'échelonnant entre 80 et 100 dollars par élève. Pour celles d'Albany et de Moose Factory, qui étaient situées à quelque 200 milles de toute voie ferrée, ce montant allait être porté à 125 dollars.

En 1913, le Département lançait un nouveau programme de bourses qui permit à six Indiens des réserves diplômés du niveau secondaire d'aller étudier à l'*Ontario Agricultural College* de Guelph. Ces bourses comprenaient le coût total des frais de scolarité et de logement pour toute la durée du cours, soit deux ans.

De grands efforts furent déployés au fil des ans pour améliorer la qualité de l'éducation. En conformité avec les accords conclus avec le ministère provincial de l'Éducation, les écoles indiennes faisaient l'objet de la visite semestrielle d'inspecteurs provinciaux et indépendants. On construisit de nouvelles écoles, tandis que les anciennes furent rénovées. En 1920, une modification apportée à la *Loi sur les Indiens* rendait la scolarité obligatoire pour tous les Indiens de sept à quinze ans. Le nombre des inscriptions augmenta, tant dans les externats que dans les internats. En 1923, le Département décida d'accorder plus d'importance à l'éducation et construisit de nouvelles écoles sur les terres indiennes.

En 1948, on adoptait une politique d'intégration des élèves indiens dans les établissements scolaires des communautés non indiennes, ouvrant ainsi la voie aux échanges interculturels.

En 1957, on procédait à l'élection de conseils scolaires composés de membres des bandes indiennes et chargés de participer à l'administration des écoles des réserves. Ces conseils ont largement contribué à éveiller l'intérêt de la collectivité à l'éducation des enfants. On a aussi institué cette année-là, un régime de bourses visant à encourager les Indiens à poursuivre leurs études. Ces bourses étaient réparties entre les régions et accordées à des étudiants désirant suivre des cours à l'université ou encore dans des écoles techniques, agricoles ou spécialisées dans différents domaines tels que la pédagogie, les sciences infirmières, les sciences sociales et les beaux-arts.

L'organisation de l'éducation des adultes en Ontario remonte aux années qui suivirent la Seconde Guerre mondiale. En 1946, un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat a présenté un rapport sur la condition des Indiens, dans lequel il recommandait la mise sur pied d'un programme d'éducation adapté aux besoins des anciens combattants indiens et des autres adultes de la communauté. Au cours des années suivantes, un programme en quatre points a été élaboré et ses objectifs étaient les suivants : améliorer la connaissance de la langue, permettre à ceux qui n'ont reçu qu'une instruction limitée de la parfaire, enseigner un métier à ceux qui veulent trouver un emploi salarié, et mettre sur pied des programmes communautaires pour améliorer l'administration locale.

En 1958, cette orientation fut révisée de manière à fournir des programmes de perfectionnement aux adolescents qui avaient quitté l'école et aux célibataires âgés de 16 à 25 ans, en vue de leur faciliter l'obtention d'un emploi en dehors des réserves et de les préparer aux examens d'entrée dans les écoles professionnelles.

L'administration coloniale des affaires indiennes

Le Régime français

Tout au long du Régime français au Canada, les affaires indiennes ont été d'une importance capitale pour les autorités coloniales. En effet, en plus d'approvisionner les marchands français en fourrures, les Indiens étaient aussi d'éventuels alliés ou ennemis de la France, dans la longue série de conflits qui opposa celle-ci à l'Angleterre pour la domination politique de l'est de l'Amérique du Nord. En fait, l'économie de même que la vie de tous les jours de la colonie, dépendaient des populations autochtones. Les relations avec les Indiens relevaient de l'autorité du gouverneur de la Nouvelle-France, qui chargeait différentes personnes ou groupes particuliers de s'occuper des diverses facettes des affaires indiennes.

La politique des Français à l'égard des Indiens touchait principalement trois aspects : la traite des fourrures, la guerre et l'évangélisation. Pour bien remplir ses devoirs, le gouverneur devait pouvoir compter sur l'appui des marchands de fourrures, des coureurs de bois, des commandants des forts français et du clergé, mais il conservait en tout temps un contrôle absolu et tous les intéressés devaient lui rendre des comptes.

On peut dire, à la rigueur, que les affaires indiennes au Canada étaient du ressort du roi de France, dans la mesure où le gouverneur en était le représentant direct. En tant que souverain, le Roi possédait d'ailleurs toutes les terres de la Nouvelle-France. Sous le Régime français, on ne reconnut aucun des droits fonciers des Indiens. En fait, c'est la couronne de France qui s'était accordée tous les droits de propriété à titre de découvreur et de conquérant. Les Indiens parvinrent cependant à s'approprier quelques parcelles de terre et, ironiquement, il s'agissait dans certains cas de bandes ayant immigré au Canada.

L'histoire des relations entre Français et Hurons est relativement connue. Par contre, celle des villages iroquois de la vallée du Saint-Laurent l'est beaucoup moins. On sait cependant que le long conflit qui a sévi au XVIIIe siècle entre les Français et la confédération iroquoise a été entrecoupé de périodes de paix. Au cours de ces trèves, les missionnaires jésuites se sont rendus chez les Iroquois et en ont converti quelques-uns qui, après avoir émigré au Canada, fondèrent quatre villages sur le territoire qui allait devenir l'Ontario : d'abord Caughnawaga et Oka, puis, en 1750, Saint-Régis et Oswegatchie. Ces derniers étaient soumis à l'autorité des jésuites, des sulpiciens et des récollets, chacune de ces communautés se voyant accorder la propriété des terres avoisinantes. Des villages algonquins furent créés de la même façon à Bécancour, Restigouche et Sillery, et un village huron fut fondé à Lorette. Ces établissements étaient plus que de simples lieux de résidence; les Français croyaient en effet qu'ils inciteraient les Indiens à embrasser la foi chrétienne et à adopter le mode de vie agricole du monde « civilisé ». Ces villages, dont le plus ancien date de 1637 (Sillery), représentaient en fait, les premières réserves du Canada.

Les Français comptaient d'ailleurs sur le soutien de ces Indiens en cas de guerre contre les Anglais, leurs colonies et leurs alliés indiens. Pour se gagner la confiance des autres tribus, et particulièrement de celles de la vallée de l'Ohio, le gouverneur de la Nouvelle-France misait par ailleurs sur la solidité des liens qu'établissaient avec elles les commandants, les marchands et les missionnaires français. Il veillait en outre, à la distribution de nombreux présents aux Indiens. Couvertures, marmites, nourriture et armes à feu devaient les inciter à s'allier aux Français. Dans l'ensemble ce fut un succès, étant donné que ces derniers purent généralement compter sur un solide appui de la part des Indiens en cas de guerre. Cela explique en bonne partie la longévité des colonies françaises au Canada.

La guerre de Sept ans (1756-1763) marqua la fin du Régime français. En abandonnant le Canada à l'Angleterre, la France s'efforça d'assurer la sécurité de ses alliés indiens, et particulièrement de ceux de la vallée du Saint-Laurent. L'article 40 de la capitulation de Montréal qui eut lieu en 1760, se lit comme suit : « Les Sauvages ou Indiens Alliés de Sa Majesté très Chrétienne Seront maintenus dans Les Terres qu'ils habitent, S'ils Veulent y rester; Ils ne pouront Estre Inquiétés Sous quelque prétexte que ce puisse Estre, pour avoir pris les Armes et Servi Sa Majesté très Chrétienne. Ils auront Comme les François la Liberté de Religion et Conserveront leurs Missionnaires. . . »

Le Régime anglais

La conception anglaise des affaires indiennes comportait deux différences fondamentales par rapport à celle des Français : ils reconnaissaient en effet les droits fonciers des Indiens et avaient créé un organisme qui s'occupait exclusivement des affaires indiennes.

Il semble que la manière la plus facile d'obtenir des terres pour les colons anglais ait été de les demander aux autochtones. C'est ce qui ressort des premières cessions de terre conclues avec ces derniers. Il y avait en effet de part et d'autre un désir d'éviter les guerres, comme le laisse voir une proclamation datant de 1670 :

« Étant donné que la plupart de nos colonies sont contiguës aux territoires des Indiens et que nous ne pouvons espérer le maintien de la paix sans traiter ces mêmes Indiens avec justice, nous vous requérons d'ordonner en Notre Nom à tous les gouverneurs de s'abstenir en tout temps de provoquer lesdits Indiens avec qui nous sommes en paix. »

Cette attitude se concrétisa au fil des ans par la signature de nombreux traités et par de nombreux engagements, qui tous furent entérinés par la Proclamation royale de 1763. Plusieurs historiens estiment que cette proclamation est le document le plus important de l'histoire des Indiens du Canada. La Couronne britannique y reconnaissait aux autochtones un droit de propriété sur les terres qu'ils occupaient. Il était donc interdit aux

non-Indiens de s'établir dans le territoire qui s'étendait, en gros, des hauteurs des Appalaches jusqu'au Mississippi. Seule la Couronne avait le droit d'acheter des terres dans ce territoire. Il y avait cependant certaines régions, dont une au Canada, où la Proclamation ne s'appliquait pas. C'est ainsi que le territoire indien était limité au nord par l'océan Arctique où commençait le territoire cédé à la Compagnie de la baie d'Hudson. La Proclamation n'était pas non plus en vigueur dans l'ancienne colonie française de la vallée du Saint-Laurent qui, étant limitée à l'ouest par le lac Nipissing, comprenait la vallée de l'Outaouais et une partie de l'Ontario d'aujourd'hui. Par cette exemption, les Britanniques acceptaient la position française à l'égard des droits des autochtones en ce qui concerne la partie méridionale de la future province de Québec.

L'Angleterre confia la mise en application de la Proclamation au département des Affaires indiennes qu'elle créa en 1755. Avant cette date, les diverses colonies anglaises s'étaient occupées elles-mêmes de leurs relations avec les Indiens, mais comme elles étaient très souvent en conflit, on décida de concentrer les affaires indiennes au sein d'un seul organisme afin d'uniformiser dans tout l'empire britannique d'Amérique, la politique de la Couronne à l'égard des Indiens, dans l'espoir d'obtenir autant de succès que les Français. C'est sir William Johnston qui fut nommé surintendant des affaires des Indiens du Nord, à cause de sa vaste expérience des relations avec les Indiens de New York.

Tout au long de la conquête du Canada, de la Révolution américaine et de la guerre de 1812, les Anglais eurent comme seule préoccupation à l'égard des Indiens, de les rallier à la bannière britannique en temps de guerre et d'entretenir leur amitié en temps de paix. En cas de conflit, les agents du Département pouvaient lever ou commander des petites troupes de guerriers indiens et encourager les bandes et les tribus à prendre les armes contre les ennemis de l'Angleterre. Mais, guerre ou paix, ces hommes étaient choisis à cause de leur expérience en tant qu'ambassadeurs chez les Indiens, et ils faisaient tout en leur pouvoir pour favoriser l'atteinte des objectifs militaires britanniques. Imitant leurs prédécesseurs français, les Anglais distribuaient des présents et de la nourriture aux Indiens et prenaient part à leurs conseils. Au cours des 75 années où il entretint cette attitude avec les Indiens, le département des Affaires indiennes put prouver son efficacité dans plusieurs guerres contre les Français (1756-1763), les colonies américaines (1775-1783) et les États-Unis (1812-1815). A la fin de cette longue période, le Département avait évidemment perdu beaucoup de son importance. En effet, l'Angleterre s'étant vu enlever ses 13 colonies américaines au cours de la guerre d'Indépendance, l'activité du Département était confinée au sud de l'Ontario et du Québec. Au fil des ans, la population blanche avait augmenté et la situation des Indiens du Canada

avait changé de façon dramatique. Ceux-ci constituaient de moins en moins une menace et leur importance dans les conflits devenait négligeable. Cet état de fait se concrétisa à la fin de la guerre de 1812, au moment où les liens entre les Indiens de l'Ontario et ceux des États-Unis devinrent pratiquement inexistants.

Par ailleurs, à cause de l'arrivée massive d'immigrants, les Indiens avaient forcément des contacts plus fréquents avec les Blancs. Cette augmentation de la population blanche eut deux conséquences majeures : il y eut d'abord un conflit au sujet du droit d'accès à certains endroits, les lieux de pêche par exemple; puis il y eut un appauvrissement des réserves de gibier qui constituaient le fondement du mode de vie traditionnel des Indiens. De plus en plus, les fonctionnaires du département des Affaires indiennes délaissaient l'aspect militaire qui avait prévalu depuis 1755 pour régler des différends entre Indiens et non-Indiens ou pour aider les bandes dans le besoin. Un grand nombre de fonctionnaires du Département et des hautes sphères du gouvernement considéraient qu'il fallait aider les Indiens à faire la transition entre une économie reposant sur la chasse et le piégeage et un mode de vie centré sur l'agriculture. L'un d'eux était le lieutenant-gouverneur Maitland, qui parraina une expérience chez les Mississaugas de la rivière Crédit vers les années 1820. Il s'agissait d'établir un village permanent et d'y construire des maisons, puis d'y envoyer des missionnaires pour y propager la foi chrétienne et des professeurs pour y enseigner les méthodes de culture. Les observateurs de l'époque commentèrent favorablement les progrès réalisés dans ce village.

A la suite d'un tel succès et grâce à l'appui de fonctionnaires tel que le secrétaire colonial, sir George Murray, on répéta l'expérience. En 1830, le gouvernement britannique adopta officiellement une nouvelle politique à l'égard des Indiens. Des terres furent alors mises de côté à leur usage exclusif et on les encouragea à fonder des villages permanents dans ces réserves, et à se faire agriculteurs. Des instituteurs, des missionnaires et des conseillers agricoles iraient vivre parmi eux de manière à les aider dans leur entreprise. On espérait ainsi voir les Indiens abandonner leurs anciennes coutumes, se convertir à la foi chrétienne et adopter le mode de vie agricole des nouveaux arrivants. C'était essentiellement l'orientation adoptée par les Français au XVIIe siècle et qui avait été plus ou moins conservée dans les villages indiens fondés sous le Régime français à Lorette, Sillery, Bécancour, Caughnawaga, Oka et Saint-Régis, à la seule différence que la tâche avait alors été confiée aux communautés religieuses. Dans le Haut-Canada par contre, cette responsabilité revenait au département des Affaires indiennes depuis 1830.

Pour faciliter ce changement, le Département passa aux mains des civils et fut divisé en deux sections qui s'occupèrent respectivement du Haut et du Bas-Canada. Il fut réunifié en 1841 lors de l'entrée envigueur de l'Acte d'union qui réunissait les deux provinces. En 1860, le gouvernement impérial de la Grande-Bretagne cédait sa juridiction à l'égard des affaires indiennes au gouvernement du Canada. Sept ans plus tard, c'est le gouvernement de la nouvelle confédération canadienne qui en héritait.

Mais le processus d'aliénation des terres indiennes se poursuivait à travers ces changements politiques et administratifs. Il faut se rappeler que la Proclamation royale de 1763 reconnaissait l'importance de la question des terres indiennes et marquait la volonté de la Couronne britannique de protéger les droits des Indiens à cet égard. Pour ce qui est de la future province de l'Ontario, les dispositions foncières de la Proclamation ne créaient aucun problème. Toute cette région était alors considérée comme un territoire indien et les quelques non-Indiens qui y vivaient ne semblaient pas avoir l'intention d'y changer quoi que ce soit. Par contre, au sud des Grands Lacs, les colonies américaines désapprouvaient le contenu de ces dispositions foncières. A New York, en Pennsylvanie et en Virginie, on souhaitait étendre les frontières au-delà des Appalaches et cet empêchement apparaissait comme une grossière injustice. Les colons américains avaient par ailleurs de nombreuses autres raisons de se plaindre et c'est ce qui finalement amena la guerre d'Indépendance.

Le succès de la Révolution américaine eut de profondes répercussions au Canada. Deux importants groupes de loyalistes, des Indiens et des non-Indiens, furent en effet obligés de quitter leur foyer des anciennes colonies pour venir s'établir au Canada. Pour permettre à ces nouveaux venus de s'établir à l'ouest de la rivière des Outaouais, les autorités britanniques devaient donc conclure des ententes avec les Indiens qui y vivaient déjà. La Couronne britannique revendiquait sa souveraineté sur ce territoire, mais elle en avait elle-même accordé l'usufruit aux Indiens de la région en raison de la Proclamation de 1763. L'Ontario était donc divisé en régions distinctes apppartenant chacune à une tribu donnée. C'est ainsi que la vallée de l'Outaouais qui n'était pas régie par la Proclamation, était algonquienne, que le haut Saint-Laurent était occupé par les Iroquois et que la rive nord du lac Ontario appartenait aux Mississaugas. L'influence de ces derniers s'étendait aussi à la rive nord du lac Erié, mais la partie occidentale de la province était surtout occupée par les Wyandots, les Delawares et les Potéouatamis, qui entretenaient tous des liens étroits avec les Indiens du Michigan, de l'Illinois et de l'Indiana. Il y avait aussi des Saulteux dans la vallée de la rivière Thames, mais ils habitaient surtout les alentours du lac Simcoe, de la baie Georgienne et le côté nord du lac Huron. La propriété de l'île Manitoulin était généralement attribuée aux Outaouais qui vivaient aussi au nord du lac Huron.

Les Mississaugas et les Iroquois furent les premiers touchés par les propositions d'achat. Au Canada, la première vente de terres indiennes à la Couronne eut lieu en 1764 lorsque sir William Johnson acquit des Tsonnontouans une bande de terre le long de la rivière Niagara. On ne sait par ailleurs toujours pas si la transaction touchait les deux côtés de la rivière ou seulement la rive est. Quoi qu'il en soit, les Mississaugas furent exclus de cette entente, et lorsque le gouverneur Haldimand voulut installer un établissement militaire sur la rive ouest de la rivière pendant la Révolution américaine, il ordonna au colonel Guy Johnson, surintendant principal des Affaires indiennes, de satisfaire aux demandes des Mississaugas qui en revendiquaient la possession. L'affaire fut conclue en 1781 avec le paiement par la Couronne de 300 vêtements en échange d'une bande de quatre milles de terrain le long de la rive ouest de la rivière Niagara, entre les lacs Ontario et Érié.

Les Britanniques s'adressèrent à nouveau aux Mississaugas pour la première cession de terres indiennes de l'après-guerre. Cette transaction touchait deux grandes régions. Deux groupes d'Iroquois avaient appuyé la Grande-Bretagne au cours de la guerre d'Indépendance et, après la défaite, s'étaient vu chassés de leurs terres. Le premier était un groupe d'Agniers dirigé par John Deseronto, tandis que le second, plus important, était composé d'Agniers, d'autres membres des Six Nations et de quelques alliés, sous le commandement de Joseph Brant. En guise de compensation, le gouverneur Haldimand leur offrit asile au Canada. Il ordonna d'acheter les terres des Mississaugas de la région de la baie de Quinte. Ces derniers acceptèrent l'offre qui leur était faite et la transaction fut conclue en 1783-1784 par le capitaine W.R. Crawford.

John Deseronto et son groupe d'Agniers allèrent s'installer dans la région en 1784. Ils reçurent alors 70 000 acres de terres situées dans ce qui allait devenir le canton de Tyendinaga. Le territoire acheté par Crawford s'étendait de la rivière Gananoque à la rivière Trent. Il en profita d'ailleurs pour acquérir les terres comprises entre la rivière Gananoque et le ruisseau Toniato (près de l'emplacement actuel de Brockville) d'un chef iroquois du village d'Oka. Joseph Brant, quant à lui, refusa les terres qui lui étaient offertes dans cette région et choisit plutôt d'installer sa bande de quelques milliers de personnes dans la vallée de la Grande Rivière. Au moment même où on permettait aux alliés indiens de la Couronne de s'installer sur le haut Saint-Laurent, les Loyalistes commençaient à s'établir dans la région de Cataraqui. Pour éviter que les colons soient isolés les uns des autres, on conlut des accords, en 1784, avec deux bandes iroquoises, les Onontagués d'Oswégatchie et les Agniers de Saint-Régis, pour l'achat de terres sur les rives du Saint-Laurent, entre Brockville et la pointe Baudet (près de Cornwall).

Le fait que Joseph Brant ait préféré la vallée de la Grande Rivière entraîna une transaction foncière supplémentaire. C'est ainsi qu'en 1784, les Mississaugas vendirent des terres situées entre le lac Ontario et le lac Érié pour des marchandises d'une valeur de 1 180 livres 7 shillings et 4 pence. Brant et ses gens se virent accorder, dans ce territoire, une bande de six milles de largeur de chaque côté de la Grande Rivière, de son embouchure à sa source, soit environ 500 000 acres de terres. Les bandes iroquoises de Tyendinaga et de la Grande Rivière n'ont pas les mêmes titres de propriété que les autres tribus de l'Ontario. En effet, leurs droits ne reposent pas sur la Proclamation royale de 1763, mais bien plutôt sur la concession que leur fit Haldimand en 1784. On s'aperçut plus tard que la description des terres cédées n'était pas conforme à la réalité, et le premier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, John Graves Simcoe, délivra de nouveaux titres de propriété en 1793.

Ces titres comportaient les mêmes dispositions que la Proclamation royale, c'est-à-dire que les terres indiennes ne pouvaient être vendues qu'à la Couronne. Brant s'opposa à cette condition en rappelant que les Indiens des Six Nations, en tant

qu'alliés de la Couronne, avaient reçu la propriété absolue de ces terres et par conséquent le droit d'en disposer à leur guise. Comme cela représentait une source de revenus additionnels pour les Indiens, Brant entreprit de vendre plus de la moitié de son territoire à des non-Indiens. Cette dispute dura pendant de nombreuses années et les membres des Six Nations cédèrent en fin de compte, 356 000 acres de terres en dépit des objections de la Couronne.

Les cessions de terres de 1783 et de 1784 avaient satisfait aux besoins immédiats de la Couronne en lui permettant de reloger les Loyalistes indiens et blancs. Mais la brèche était ouverte dans le territoire indien, et il aurait été illusoire de croire que ces terres ne serviraient exclusivement qu'aux autochtones. Le sud de l'Ontario était destiné à être partagé entre les Indiens et les nouveaux arrivants. Tandis que la population indienne demeurait stable, celle des non-Indiens continuait d'augmenter. La Couronne devait donc, par l'entremise de ses représentants au Canada, continuer à acheter des terres des Indiens pour y amener des colons, pour y construire des installations militaires destinées à assurer leur défense, ou tout simplement pour y ouvrir des voies pour les futurs immigrants. Et les différentes bandes acceptèrent paisiblement les offres du gouvernement en cédant leurs terres.

C'est ainsi qu'en 1787-1788, les Mississaugas vendirent la rive nord du lac Ontario entre la baie de Quinte et Toronto. Deux ans plus tard, les Outaouais, les Hurons (Wyandots), les Saulteux et les Potéouatamis de la vallée de la rivière Thames cédèrent la partie ouest de la province, entre le lac Érié et la rivière Thames, en retour de marchandises d'une valeur de 1200 livres. En 1796, les Saulteux vendaient le canton de London et celui de Sombra. La Couronne conclut d'autres ententes et se porta acquéreur du port de Penetanguishene (1798), de l'île Saint-Joseph (1798), des terres en amont du lac Ontario (1798 et 1806) et de l'emplacement de Toronto (1806).

Ces premières ententes avaient toutes des points communs. Les paiements étaient toujours effectués au moyen d'échanges car on préférait les hachettes, ciseaux, couteaux, chaudrons, couvertures, tissus (lin, calicot, etc. . . .), fusils et munition, à l'argent. De plus, il n'y avait qu'un seul paiement, définitif, et les ententes écrites ne faisaient nullement mention du versement d'annuités, ni des droits de chasse et de pêche, bien que ces derniers aient souvent fait l'objet de négociations préalables. L'accord en vue de l'achat de l'emplacement de Toronto (1806) fit cependant exception puisque les Indiens s'y réservaient le droit de pêcher à l'embouchure de la rivière Etobicoke. Il n'y avait habituellement aucune disposition quant à la création de réserves indiennes, sauf peut-être dans le cas de l'accord de 1806 pour les terres en amont du lac Ontario et de celui de 1790 sur la vallée de la rivière Thames. Dans le premier cas, les Mississaugas se réservèrent quelques lopins à l'embouchure du ruisseau Twelve Mile, du ruisseau Sixteen Mile et de la rivière Crédit afin de s'y assurer l'exclusivité de la pêche. Ils vendirent cependant ces lots en 1820. Quant à l'accord de 1790, il prévoyait aussi la mise de côté, à l'intention des Indiens, de terres connues sous le nom de *Huron Reserve* et de *Huron Church Reserve*, qui furent à leur tour cédées dans le cadre d'accords ultérieurs. Mais, dans un cas comme dans l'autre, les réserves ainsi créées ne ressemblaient en rien à celles qui furent mises sur pied par la suite pour favoriser l'assimilation des Indiens.

Après la guerre de 1812, la population non indienne du Haut-Canada passa de 80 000 personnes en 1812 à environ 250 000 en 1830. Le gouvernement se vit donc dans l'obligation d'acquérir d'autres terres indiennes pour accueillir les nouveaux arrivants. Les Indiens, encore une fois, se plièrent de bonne grâce aux demandes du gouvernement. Il y eut, entre 1818 et 1827, sept importantes cessions de terres qui permirent la création d'une deuxième phase de colonisation derrière les colonies établies sur les rives un peu avant la guerre de 1812. Ces terres s'étendaient aux environs de la rivière des Outaouais au lac Huron en passant par Arnprior, Peterborough, Barrie, Brampton et Goderich.

Le mode de paiement de ces accords différait cependant de celui des précédents. La possibilité pour les Indiens de survivre dans une société en évolution soulevait de plus en plus de doutes. On n'avait pas encore vraiment tenté de promouvoir de grandes transformations culturelles dans les réserves, mais on faisait tout de même quelques pas en ce sens. Par exemple, on jugeait sage d'assurer un revenu annuel aux bandes qui cédaient une partie de leurs terres afin d'ajouter au produit de leur agriculture naissante et de leurs activités traditionnelles de chasse et de pêche. C'est ainsi que le traité par lequel les Mississaugas vendirent en 1822 l'arrière-pays des régions de Kingston et de Belleville stipulait que chaque homme, femme et enfant de la bande devait recevoir à perpétuité une rente annuelle de 2 shillings 10 pence. Il en fut de même pour les Saulteux qui cédèrent en 1827 les terres situées entre Goderich et Sarnia, sur le bord du lac Huron, en échange notamment, de la promesse d'un paiement annuel en produits d'une valeur de 1 100 livres.

Les derniers accords de vente de terres indiennes touchaient le nord et l'ouest de la province. En 1836, le lieutenant-gouverneur Francis Bond Head en conclut deux importants. L'un de ces accords prévoyait la cession par les Saulteux de la péninsule Bruce, de toutes les terres qu'ils possédaient autour du lac Huron, au sud de la rivière Saugeen, sur une superficie correspondant à quatre cantons; en retour, les terres situées au nord de la rivière Saugeen, dans la péninsule de Bruce, étaient mises de côté à leur usage. Les Saulteux, de même que les Potéouatamis qui étaient venus se joindre à eux, perdirent cependant leurs titres sur la majeure partie de la péninsule au moment de transactions ultérieures, surtout celles de 1851, de 1854 et de 1861. Seules quelques bandes, notamment celles des réserves de Cape Croker, de Chiefs Point et de Saugeen, y demeurèrent.

Aux termes du second accord, les Saulteux et les Outaouais qui revendiquaient la possession de l'île Manitoulin, acceptèrent de la céder à la Couronne à condition qu'elle puisse recevoir tous les Indiens de la province qui voudraient s'y établir. Bond Head, de fait, espérait que cette offre attirerait la plupart des Indiens et que d'autres terres seraient ainsi libérées pour les colons non-Indiens. Le gouvernement ouvrit un établissement dans l'île en 1838. Celle-ci était officiellement devenue une réserve ainsi que le point de distribution des rentes annuelles. On promit d'aider les Indiens qui accepteraient de venir s'y installer, mais il n'en vint pas beaucoup. En 1844, on dénombrait 702 Indiens dans l'île; douze ans plus tard, leur nombre n'était monté qu'à 1 226. Les non-Indiens par contre semblaient plus intéressés. On créa donc cinq réserves en 1862 et on vendit le reste de l'île aux colons. Le produit de ces transactions devait être gardé en dépôt pour les Indiens qui n'en toucheraient que les intérêts courus chaque année. Le traité de 1862 ne couvrait que les terres

situées à l'ouest d'une ligne reliant la baie Sud à la baie de Manitowaning, car les Indiens refusèrent de céder la partie est de l'île, qui devint une réserve indienne dont le centre est Wikwemikong.

La découverte de gisements miniers au nord du lac Huron et du lac Supérieur incita le gouvernement à acheter ces terres aux Saulteux afin d'en permettre l'exploitation. Le gouvernement nomma un commissaire, William Benjamin Robinson, qui négocia en 1850 deux accords communément appelés traités Robinson. Ces ententes touchaient 2 662 Indiens et 52 000 milles carrés de terres. Le traité Robinson-Huron couvrait le côté nord de ce lac, de la baie Matchedash à la baie Batchaouana, à l'entrée du lac Supérieur. Le traité Robinson-Supérieur couvrait la rive nord de celui-ci, de la baie Batchaouana jusqu'à la rivière Pigeon. Dans les deux cas, les terres cédées comprenaient les îles, de la rive jusqu'à la ligne de partage des eaux. Chaque accord prévoyait en outre la création de nombreuses réserves indiennes, un paiement définitif de 2 000 livres, ainsi que le versement d'une annuité de 4 $ par personne.

Les droits de chasse et de pêche des Indiens y étaient de plus préservés sur toutes les terres cédées.

La cession Robinson-Huron incluait par erreur quelque 1 000 milles carrés de terres situées entre la baie Matchedash et la rivière des Français. Il y eut également des imprécisions dans le texte des accords de 1787-1788 qui touchaient les terres situées sur les bords du lac Ontario entre la rivière Trent et le ruisseau Etobicoke, ainsi que celles au sud du lac Simcoe. Il y avait en outre une grande partie du centre de l'Ontario, entre la rivière des Outaouais et la région en litige depuis le traité Robinson-Huron, qui n'avait jamais été cédée. Pourtant, toutes ces terres étaient ouvertes aux colons et on avait déjà commencé à en faire les levés. Le gouvernement canadien se fit donc un devoir de corriger les erreurs commises au sujet de ces trois territoires et d'acquérir ceux qui n'avaient pas été cédés en négociant, en 1923, deux nouvelles ententes : les traités Williams.

Ce n'est qu'après la Confédération que le gouvernement a acheté les terres de l'Ouest. Pour ouvrir ces terres à la colonisation, ce dernier conclut plusieurs accords avec les tribus de l'Ouest et du Nord. Ces ententes, qu'on appelle les traités numérotés, touchaient surtout les provinces de l'Ouest, mais trois d'entre elles portaient sur des terres situées en Ontario.

Le premier traité numéroté conclu avec les Indiens de l'Ontario fut le traité de l'angle nord-ouest du lac des Bois, soit le traité n° 3. Il fut signé le 3 octobre 1873 avec les Saulteux proprement dits, qui cédaient ainsi 55 000 milles carrés de terres à la Couronne. C'est le lieutenant-gouverneur Alexander Morris qui présida aux négociations menant à la conclusion de cette entente, qui assurait la sécurité des colons au cours de leur voyage entre l'Ontario et le Manitoba. Souvent appelé le *passage du lac des Bois*, le territoire cédé par ce traité ouvrait l'Ouest à la colonisation. Le traité n° 5, conclu en 1873 avec les Cris et les Saulteux proprement dits, englobait une grande partie du Manitoba, mais il touchait aussi le triangle qui s'étendait au nord-ouest de l'Ontario au niveau du 52e parallèle. Le traité de la baie James, ou traité n° 9, fut signé en 1905 avec les Cris du nord de l'Ontario. Il portait sur un vaste territoire compris entre la rivière Albany et les régions visées par les traités Robinson et le traité n° 3. On estime à environ 90 000 milles carrés la superficie de ces terres. En 1929, l'adhésion des Indiens du nord de l'Ontario au traité n° 9, augmenta l'étendue couverte par celui-ci.

Les réserves

Comme on l'a dit, il était rare, avant 1830, que les accords de cession prévoient la création de réserves. Il y eut cependant quelques exceptions et le gouvernement prit tout de même l'initiative, dans certains cas, de mettre des terres de côté, quelquefois à l'intention d'arrivants des États-Unis qui venaient s'installer dans le Haut-Canada. Les non-Indiens empiétèrent quelquefois sur ces terres, la plupart du temps pour y construire des routes ou y ériger des lignes de transmission électrique et ce, surtout après la Confédération. Il y eut même des cas, dans les débuts, où ils achetèrent des terres de réserve pour s'y installer ou pour avoir accès à certaines ressources. L'accord de 1820, par lequel la Couronne se portait acquéreur des pêcheries de la rivière Crédit et des ruisseaux Sixteen Mile et Twelve Mile, en est un exemple. D'autres accords vinrent confirmer cette tendance.

La plus ancienne réserve, au sens où nous l'entendons aujourd'hui fut, en Ontario, la concession accordée aux Moraves en 1793 (en 1798 officiellement). Auparavant, une bande de Delawares sous la conduite de missionnaires moraves, s'était dirigée vers l'ouest pour s'installer dans la vallée de l'Ohio, mais elle avait dû chercher refuge dans le Haut-Canada à la suite de persécutions. Ces immigrants se firent assigner 50 000 acres de terre près de la rivière Thames, où ils fondèrent le village de Fairfield. C'est près de là que l'armée américaine mit les troupes du colonel Proctor en déroute et qu'elle tua le chef chaouanon (shawnee) Tecumseh, en octobre 1813. Le village morave avait été détruit pendant la guerre de 1812, mais on en construisit un autre à côté de l'ancien emplacement et on le nomma New Fairfield. En 1836, sir Francis Bond Head acheta à peu près la moitié de leur domaine pour une annuité de 600 livres. Les Indiens durent faire face à maintes difficultés et par la suite, un grand nombre retourna aux États-Unis. En 1857, ils n'étaient plus que 246 personnes et ils vendirent toutes les terres situées à l'extérieur du village.

Trois autres groupes d'immigrants américains vinrent rejoindre les Delawares moraves de la rivière Thames. Il y eut d'abord une bande de Munsees (Delawares) qui s'installa en 1800, sur un territoire revendiqué par les Saulteux.

En 1819, lorsque ces derniers vendirent ce territoire de 552 000 acres pour une annuité de 600 livres, ils obtinrent une réserve de 15 000 acres à Caradoc. Les Munsees, n'ayant quant à eux aucun droit, furent refoulés sur un terrain d'à peine un mille carré sur le bord de la rivière. Puis, en 1840, une bande de 436 Onneiouts arriva au Canada et acheta 5 400 acres de terre en face de la réserve des Saulteux de Caradoc.

Des bandes de Potéouatamis arrivèrent au Canada dans les années 1830. La plupart cherchaient ainsi à échapper au gouvernement américain, qui leur enjoignait de s'installer à l'ouest du Mississippi. Certaines bandes se rendirent dans la péninsule Bruce, où elles participèrent à la cession des terres dans les années 1850, tandis qu'un autre groupe s'installa dans l'île Walpole en 1841. Quinze ans plus tard, ce groupe comprenait 313 personnes.

Les Potéouatamis n'étaient cependant pas les seuls à occuper l'île Walpole. Quelques bandes de Saulteux y vivaient déjà depuis 1831, et d'autres quittèrent la pointe Pelée pour venir les y rejoindre au cours de la même décennie. Des Saulteux de la réserve Anderson vinrent aussi s'y installer en 1849. En 1856, la population des Saulteux de l'île était de 442 personnes.

A cause de sa situation particulière, l'île Walpole devint un point de ralliement et un centre d'échanges culturels pour les Saulteux des réserves avoisinantes, dont celles de Sarnia, de Kettle Point, de Rivière-aux-Sables et du canton de Moore, qui avaient été créées en 1827 lors de la vente de la *Huron Reserve*.

En 1830, trois bandes de Saulteux de la région du lac Simcoe, sous la direction des chefs Yellowhead, John Aisence et du capitaine Snake, s'installèrent sur une nouvelle réserve créée à leur intention. C'est là, sur la réserve de Coldwater et Narrows, que l'on tenta pour la première fois d'intégrer les Indiens à un mode de vie totalement différent. Les autorités jugeaient alors que ces bandes, qui avaient passé six ans sous la direction du surintendant Thomas G. Anderson, avaient fait suffisamment de progrès pour pouvoir s'occuper de leurs propres affaires. A la fin de 1837, cependant, les trois bandes avaient vendu leur réserve et s'étaient séparées. Le produit de la vente leur servit à acheter trois nouvelles réserves, à Rama, dans l'île Snake et dans l'île Beausoleil. Cette dernière fut à son tour vendue en 1856 et les Indiens qui l'habitaient allèrent s'installer à l'île Christian.

Dans l'est de la province, des terres furent aussi mises de côté à l'intention des Mississaugas. Et là encore, il y eut passablement de migration. Les Mississaugas de la rivière Crédit vendirent finalement toutes leurs terres et acceptèrent de s'établir sur une partie des terres des Six Nations de la Grande Rivière. Ils y fondèrent la réserve de New Credit, dans le canton de Tuscarora, en 1847. La réserve du lac Rice fut créée en 1834 alors que 1 120 acres de terres furent accordés à des fiduciaires pour le compte des tribus indiennes de la province « afin de les convertir et de les civiliser ». Les Mississaugas du lac Mud (Chemong) reçurent environ 1 600 acres de terres qui furent confiées en fiducie à la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre en 1837. Quant aux Mississaugas du lac Balsalm, ils vendirent leur réserve pour en acheter une autre de 600 acres sur les bords du lac Scugog, dans les cantons de Cartwright.

Vers la Confédération

Les Indiens de l'Ontario vendirent une grande partie de leurs terres au gouvernement avant la Confédération et ce, de différentes façons. Après 1867, les traités n°s 3, 5 et 9 ainsi que les traités Williams complétèrent le tout. En retour, les Indiens reçurent soit des paiements définitifs, soit des annuités, et les bandes s'installèrent sur des terres qu'ils durent acheter ou dans des réserves qui leur furent accordées par concession spéciale en vertu du traité qu'elles avaient conclu. Le *Manuel des Indiens du Canada*, publié en 1912 en guise d'annexe au dixième rapport du Bureau Géographique du Canada, comprend pour l'Ontario une liste de plus de 150 réserves dont environ 60 avaient été créées avant la Confédération. Depuis lors, l'évolution de la situation des Indiens de l'Ontario se réflète dans les transformations apportées au rôle du Département des affaires indiennes ainsi que dans les modifications subies par les lois et règlements qui touchent les Indiens.

La distribution annuelle de présents aux Indiens, qui avait été instaurée pour concurrencer les Français, se poursuivit après la conquête, mais elle fut remise en cause à partir de 1815 par le Trésor britannique, qui désirait absolument réduire ses dépenses. On n'abandonna pas immédiatement cette pratique et on commença plutôt par changer la nature des présents offerts. Ceux-ci devaient surtout servir à favoriser l'acculturation des Indiens et à soulager leur misère. Il suffisait, pour atteindre le premier objectif, de remplacer les produits finis offerts auparavant par des articles plus fonctionnels tels que des outils et du bétail. On annonça en 1839 puis en 1841, qu'on ne distribuerait plus de présents aux Indiens des États-Unis qui ne venaient au Canada que pour les recevoir. Les Indiens résidants continuèrent à toucher leur prime annuelle pendant quelques temps, mais on réduisit progressivement le nombre des présents jusqu'en 1858, année où l'on mit un terme à cette pratique.

Avec la croissance de la population blanche, toutes les terres indiennes, jusqu'à la moindre parcelle de réserve, furent de plus en plus convoitées. C'est ainsi que la majeure partie de la réserve de Tyendinaga des Agniers de la baie de Quinte fut vendue à des colons par l'intermédiaire de la Couronne et que les Indiens de la Grande Rivière ne conservèrent que 50 000 acres de la réserve des Six Nations. D'autres réserves furent aussi réduites à la suite d'ententes officielles. Il y avait en outre le problème de l'établissement de colons sur des terres indiennes n'ayant pas été cédées au gouvernement. Cette pratique provoqua très tôt des conflits raciaux. En 1797, l'administrateur du Haut-Canada dut faire une proclamation pour interdire aux non-Indiens d'utiliser les terres indiennes. Cette proclamation fut suivie d'enquêtes officielles qui menèrent à l'adoption de lois. Il y eut entre autres, la loi de 1889 sur la protection des terres de la Couronne, qui permettait au lieutenant-gouverneur d'instituer des enquêtes sur les plaintes des Indiens contre ceux qui s'installaient sur leurs terres. D'autres lois, telles que la loi de 1840 qui interdisait la vente de boissons alcoolisées aux Indiens, visaient à empêcher les non-Indiens d'abuser de ces derniers.

Les lois sur les Indiens devinrent de plus en plus précises; celles de 1850 et de 1857 définissaient le terme « Indien », tandis que la loi de 1859-1860 prévoyait la mise en place de mécanismes voués à l'émancipation des Indiens. On constate de façon générale, que cette loi établissait des principes et des mécanismes ayant un double but : la protection des Indiens sur leurs terres et l'évolution de leur civilisation.

A ce sujet, la longue route parcourue depuis la création du Département des affaires indiennes arrivait à son terme. A l'origine, en 1755, les Britanniques voulaient surtout s'assurer les services des Indiens qui, en plus d'être indépendants, représentaient dans les circonstances une force considérable. Un siècle plus tard, les Indiens avaient été rendus dépendants et requiéraient dorénavant la protection du gouvernement. On avait légiféré à leur sujet et on tendait de plus en plus à contrôler leur vie personnelle et sociale. Cette tendance s'est concrétisée peu après la Confédération par l'adoption de la première loi sur les Indiens, en 1868.

Les traités avec les Indiens 1850-1923

Dès le début de la colonisation de l'Amérique du Nord, la Couronne britannique, par mesure politique, reconnut aux Indiens des droits de propriété sur les terres occupées par leurs tribus. Partant de là, ces droits ne pouvaient être cédés qu'avec l'accord des Indiens et de la Couronne. Cette décision, prise à l'époque des colonies britanniques qui composent aujourd'hui les États-Unis, fut à l'origine de plusieurs ententes avec les différentes tribus indiennes. La pratique des traités, comme on a par la suite qualifié ces accords, ne fut instaurée que plus tard au Canada.

A mesure que la colonisation a gagné le Haut-Canada après la guerre d'Indépendance aux États-Unis (1775-1783), des traités furent conclus avec les Indiens qui abandonnèrent des droits sur les terres. Au début, les compensations ne se faisaient que sous forme de paiements définitifs en espèces. Pour les transactions subséquentes cependant, la Couronne prit l'habitude de réserver des terres aux Indiens et de leur verser des annuités et d'autres indemnités.

En 1850, William B. Robinson de Toronto conclut avec les Saulteux de la rive nord des lacs Huron et Supérieur, des traités qui touchaient deux fois plus de terrain que toutes les cessions de territoire qui avaient eu lieu précédemment dans le Haut-Canada. Le lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, Alexander Morris, devait par la suite lui reconnaître l'honneur d'avoir mis au point une méthode raffinée qui devait dorénavant être adoptée pour toutes les cessions de titres autochtones.

On trouvera dans le présent chapitre un résumé de huit des principaux traités conclus en Ontario. Ces cessions, auxquelles s'ajoutent une cinquantaine d'autres traités (le plus ancien datant de 1764), embrassent un siècle et demi d'évolution territoriale en Ontario.

Traité Robinson-Supérieur

Lac Supérieur
Le 7 septembre 1850
Saulteux

Engagements des Indiens

Abandonner, céder, donner et transporter définitivement certaines terres à la Couronne; ne pas entraver ou empêcher les travaux d'exploration et de prospection ou toute autre production de valeur dans le territoire cédé; ne pas vendre; louer ou céder autrement une partie de la réserve sans le consentement du surintendant général du département des Sauvages; ne pas céder de minéraux ou d'autres produits sans le consentement du surintendant général.

Engagements du gouvernement

Dépenses définitives

Donner la somme de 2 000 livres aux signataires indiens; verser aux Indiens les profits des ventes effectuées par la province; vendre les ressources des réserves au seul profit des Indiens et à leur demande.

Dépenses réitérées

Rente annuelle de 4 $ par Indien (les annuités de ce genre n'ont été ajoutées qu'après la signature du traité).

Terres cédées

Les Indiens ont la permission de chasser et de pêcher, sauf sur les terres vendues ou louées à des personnes qui les occupent, avec le consentement du gouvernement de la province.

Traité Robinson-Huron

Lac Huron
Le 9 septembre 1850
Saulteux

Engagements des Indiens

Les mêmes que ceux du traité Robinson-Supérieur.

Engagements du gouvernement

Dépenses définitives

Donner la somme de 2 160 livres aux signataires indiens; verser aux Indiens les profits des ventes effectuées par la Province; vendre les ressources des réserves au seul profit des Indiens et à leur demande.

Dépenses réitérées

Verser des annuités de 4 $ par Indien.

Terres cédées

Les mêmes conditions que celles du traité Robinson-Supérieur.

Traité de l'île Manitoulin

La Grande île Manitoulin
Le 6 octobre 1862
Outaouais et Saulteux

Engagements des Indiens
Céder et abandonner définitivement certaines terres à la Couronne.

Engagements du gouvernement
Dépenses définitives
Donner la somme de 700 $ aux signataires indiens; accorder 100 acres de terre par famille et 50 acres par célibataire âgé de plus de 21 ans ou par orphelin célibataire de moins de 21 ans.

Dépenses réitérées
Distribuer *per capita* un montant correspondant à l'intérêt produit par la somme obtenue lors de la vente des terres : deux versements pour chacun des chefs.

Terres cédées
Accorder les mêmes droits de pêche aux Indiens et aux non-Indiens.

Traité n° 3

Angle nord-ouest du lac des Bois
Le 3 octobre 1873
Saulteux proprement dits

Engagements des Indiens
Céder et abandonner définitivement certaines terres à la Couronne; transférer et délaisser lesdites terres; observer le traité; maintenir la paix; ne pas porter atteinte aux personnes ou à la propriété; aider à traduire les contrevenants indiens en justice.

Engagements du gouvernement
Dépenses définitives
Donner : 3 $ par Indien, du bétail et des instruments aratoires; un buggy à chaque chef et officier subordonné, sauf pour ceux de la bande de Yellow Quill; 160 acres par famille de 5 personnes, plus 25 milles carrés pour la réserve de Yellow Quill. S'occuper des intrus.

Dépenses réitérées
Selon le recensement, accorder 25 $ par chef et 5 $ par Indien; 15 $ par officier subordonné conformément à l'arrêté en conseil de 1876; un complet tous les trois ans à chaque chef et officier subordonné; entretenir une école dans chaque réserve à la demande des Indiens; interdire les spiritueux dans la réserve jusqu'à ce que la loi le permette.

Terres cédées
Les terres des réserves ne seront pas « vendues, louées ou aliénées » sans le consentement des Indiens; une compensation sera accordée pour l'utilisation de sections des réserves pour des travaux publics; les contrevenants seront traduits en justice; la chasse et la pêche seront permises sur les terres cédées, excepté celles qui seront utilisées pour les mines, la coupe du bois, la colonisation ou autres fins; la chasse et la pêche seront soumises à la législation fédérale.

Traité n° 5

Lac Winnipeg
Les 20 et 24 septembre 1875
(adhésions ultérieures en 1908, 1909 et 1910)
Saulteux proprement dits et Moskégons

Engagements des Indiens
Mêmes engagements que pour le traité n° 3.

Engagements du gouvernement
Dépenses définitives
Donner 5 $ par Indien, des outils, du bétail et des instruments aratoires; un drapeau et une médaille à chaque chef; 500 $ de frais de déplacement pour les Saulteux de la rivière Saskatchewan; 160 acres de terre par famille de cinq personnes; 100 acres par famille de cinq personnes de la rivière Fisher.

Dépenses réitérées
Selon le recensement, accorder 25 $ par chef, 15 $ par officier subordonné et 5 $ par Indien, un complet tous les trois ans à chaque chef et officier subordonné, et 500 $ pour l'achat de munitions et de ficelles à rets (une subvention proportionnelle a été prévue pour les signataires de 1908, 1909 et 1910); entretenir une école dans chaque réserve lorsque jugé à propos et si les Indiens en font la demande; interdire les spiritueux dans la réserve jusqu'à ce que la loi le permette.

Terres cédées
Mêmes conditions que pour le traité n° 3, sauf pour ce qui est des droits fonciers.

Traité n° 9

Baie James
Le 12 juillet 1905
(Adhésions ultérieures en 1929-1930 Cris et Saulteux)

Engagement des Indiens
Céder et abandonner définitivement certaines terres à la Couronne; observer le traité; maintenir la paix; ne pas porter atteinte aux personnes ou à la propriété; aider à traduire les contrevenants indiens en justice; ne pas vendre ou aliéner les terres réservées.

Engagements du gouvernement
Dépenses définitives
Donner 8 $ par Indien, un drapeau, une copie du traité à chaque chef et un mille carré de terre par famille de cinq personnes (sans charges, fiducies et créances provinciales); ne pas vendre ou aliéner les terres réservées sans le consentement des Indiens; accorder des indemnités, sous forme de terres équivalentes ou en espèces, lorsque des terres réservées sont expropriées à des fins publiques; s'occuper des intrus.

Dépenses réitérées

Accorder 4 $ par personne au chef de famille, et payer le salaire des instituteurs, les installations et le matériel pédagogique au besoin.

Terres cédées

Permettre la chasse, la pêche, le piégeage, excepté sur les terres expropriées pour la colonisation, l'exploitation minière, la coupe du bois, le commerce ou d'autres fins, et sous réserve des règlements fédéraux.

Traité Williams

Du lac Ontario à la baie Georgienne
Le 31 octobre 1923
Saulteux de l'île Christian, de l'île Georgina et de Rama.

Engagements des Indiens

Céder et abandonner définitivement certaines terres à la Couronne; observer le traité et la loi; maintenir la paix et l'ordre; ne pas porter atteinte aux personnes ou à la propriété; aider à traduire les contrevenants indiens en justice.

Engagements du gouvernement

Dépenses définitives

Donner 25 $ par Indien et confier la gestion de 233 375 $ au département des Affaires des Indiens.

Traité Williams

Du lac Ontario à la baie Georgienne
Le 15 novembre 1923
Mississaugas des lacs Rice, Mud et Scugog et d'Alderville

Engagements des Indiens

Mêmes engagements que pour le traité Williams du 31 octobre 1923.

Engagements du gouvernement

Dépenses définitives

Donner 25 $ par Indien et confier la gestion de 233 425 $ au département des Affaires des Indiens.

Les marques totémiques que les chefs saulteux ont apposées en guide de signature sur le traité n° 11 sont caractéristiques des premiers traités du Haut-Canada. Celui-ci, conclu le 30 juin 1798 entre les représentants de la Couronne et les chefs saulteux, portait sur la cession de l'île Saint-Joseph.
Photo : Archives publiques du Canada

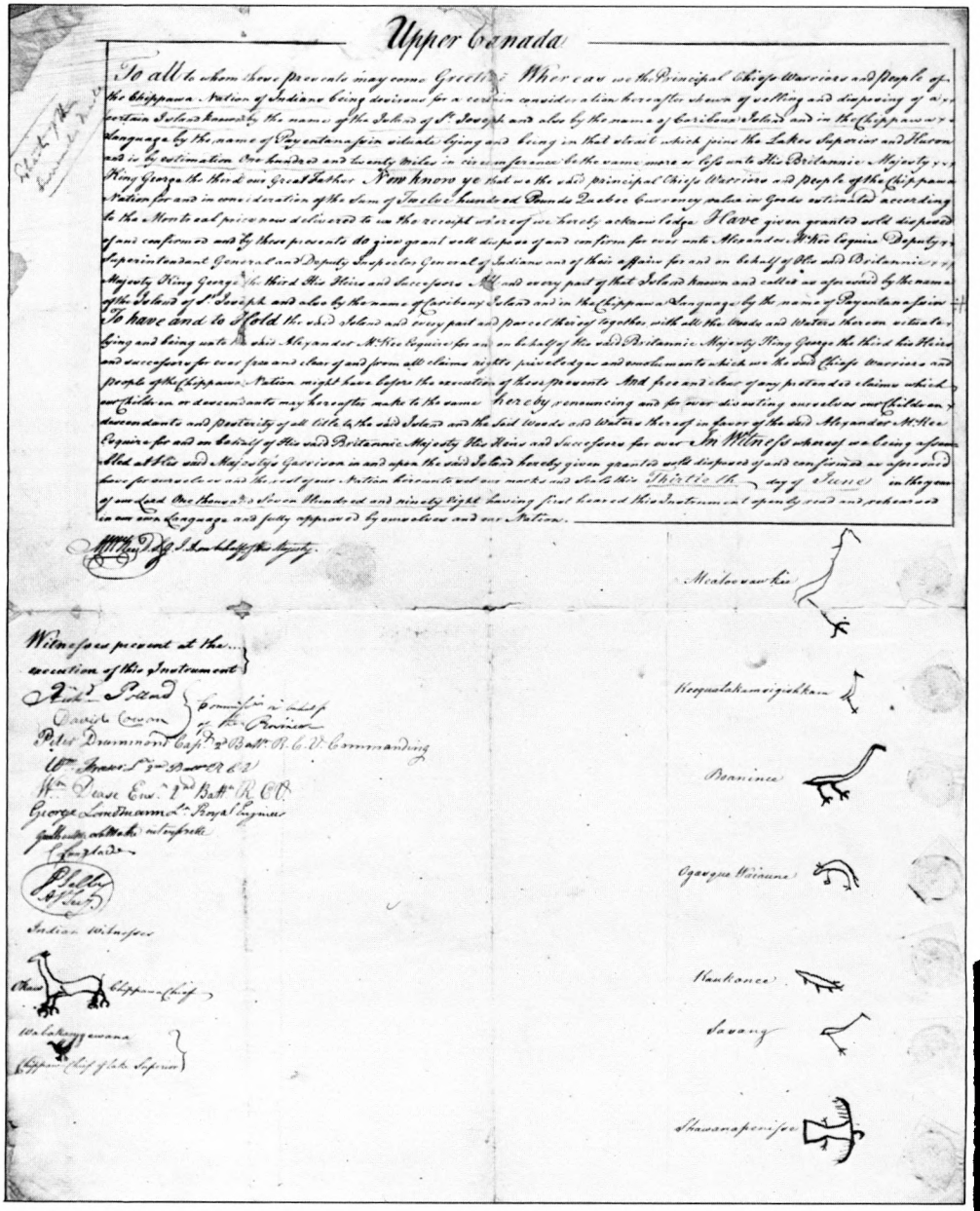

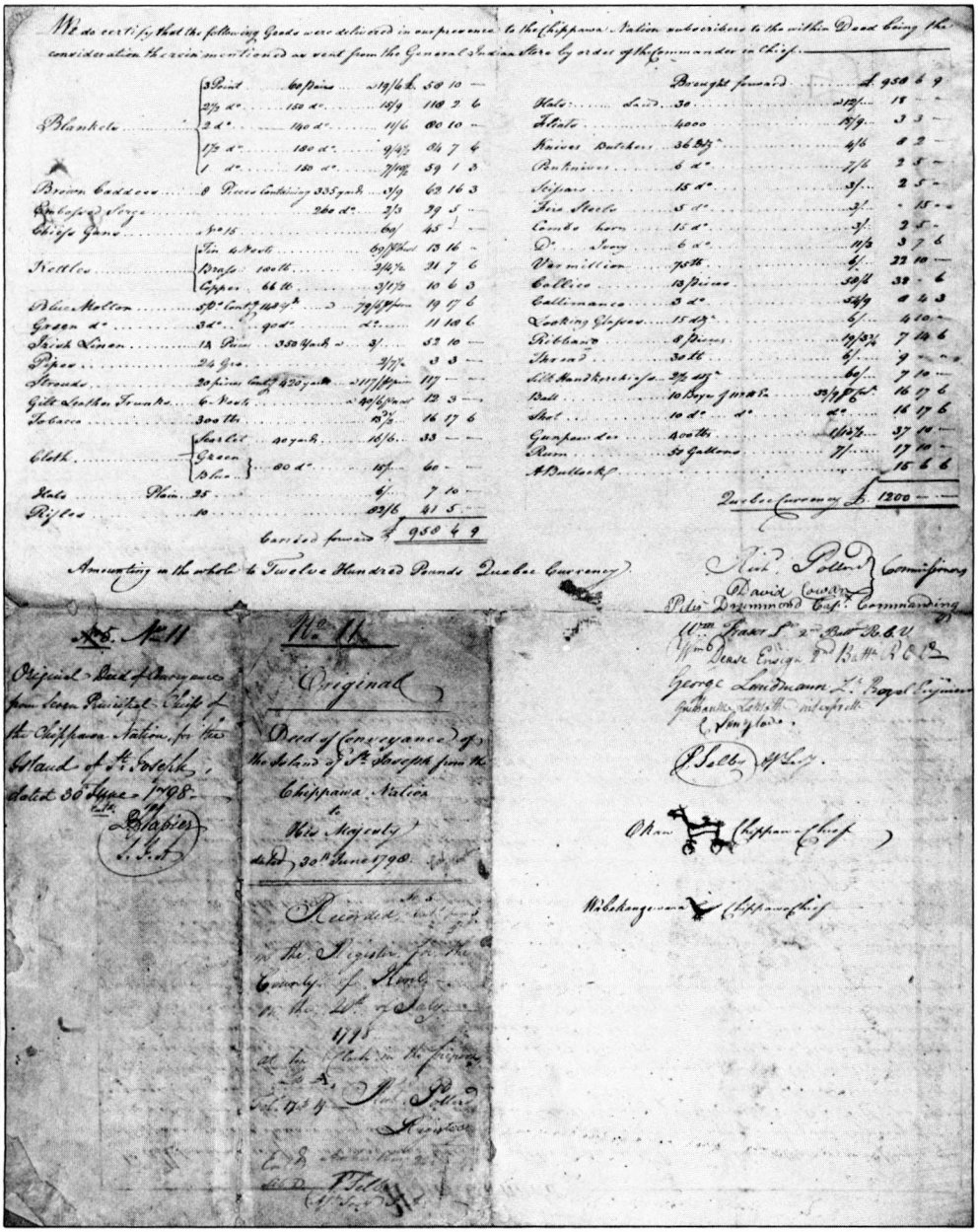

Des fusils, des couvertures, du tabac et des vêtements, voilà quelques-uns des biens qu'on devait offrir aux Saulteux pour respecter les conditions d'un traité.
Photo : Archives publiques du Canada

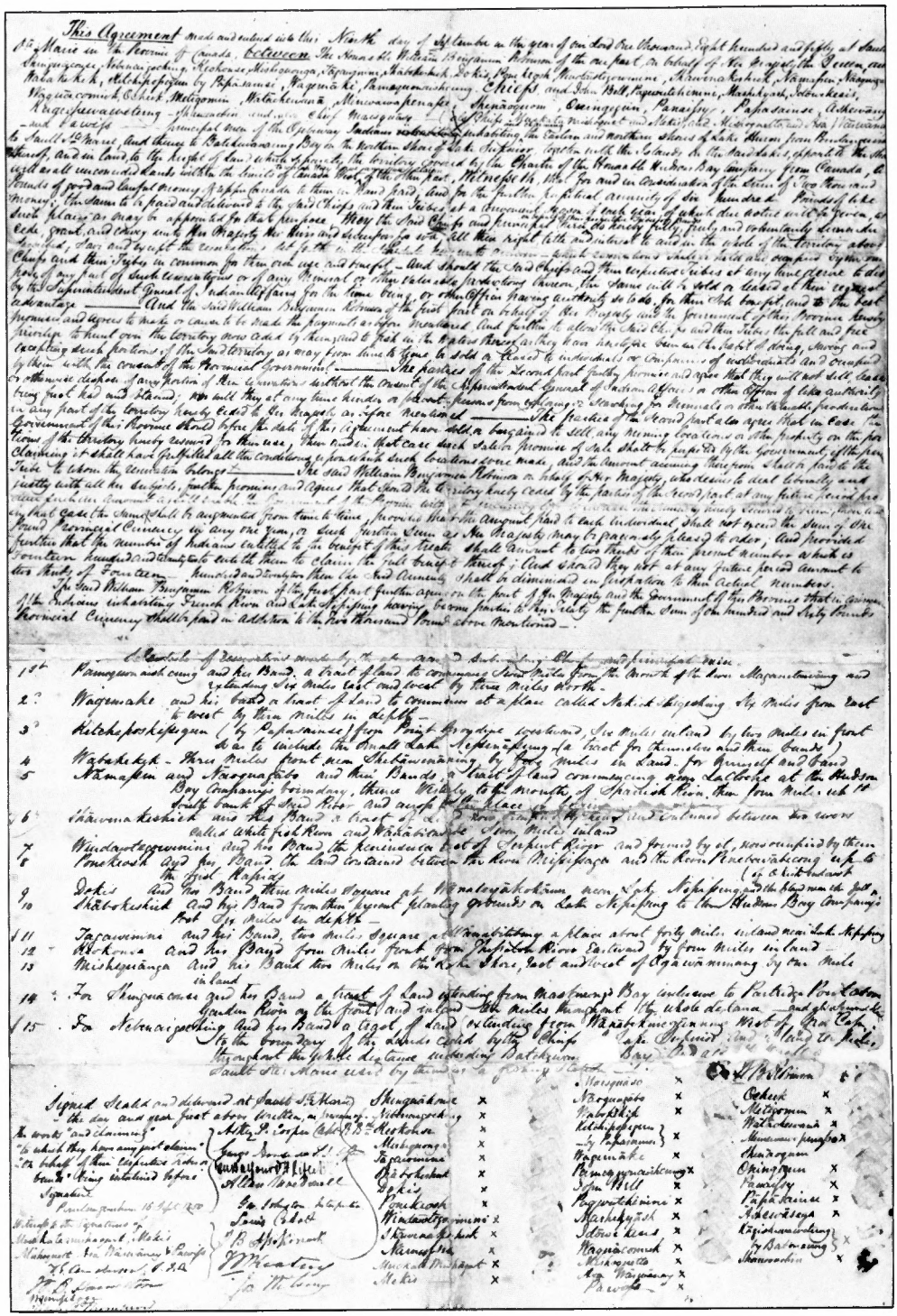

Page des signatures du traité Robinson (du nom du représentant de la Couronne, William Benjamin Robinson), conclu le 9 septembre 1850 avec les Saulteux du lac Huron.

On retrouve sur cette page la signature de Robinson, celles des autres représentants de la Couronne ainsi que les « x » apposés par les 37 chefs et conseillers saulteux présents. Chaque fois qu'on faisait un « x » à côté de leur nom, les dignitaires saulteux avaient l'habitude de toucher à la plume pour signifier leur acceptation du traité.

Photo : Archives publiques du Canada

Signed, sealed, and delivered at Sault Ste. Marie, the day and year first above written, in presence of—

(Signed)

Astley P. Cooper,
Capt. Rifle Brig.

George Ironside,
S. I. Affairs.

F. W. Balfour,
Lieut. Rifle Brig.

Allan MacDonell.

Geo. Johnston,
Interpreter.

Louis Cadott.

J. B. Assikinack.

T. W. Keating.

Jos. Wilson.

Shinguacouse,	his + mark.	[L. S.]
Nesenaigoching,	his + mark.	[L. S.]
Keokouse,	his + mark.	[L. S.]
Mishequonga,	his + mark.	[L. S.]
Tagawinini,	his + mark.	[L. S.]
Shabokeshick,	his + mark.	[L. S.]
Dokis,	his + mark.	[L. S.]
Ponekeosh,	his + mark.	[L. S.]
Winoawegowinini,	+ mark.	[L. S.]
Shawenakeshick,	his + mark.	[L. S.]
Namassin,	his + mark.	[L. S.]
Muckata Mishaquet,	his + mark.	[L. S.]
Mekis,	his + mark.	[L. S.]
Maisquaso,	his + mark.	[L. S.]
Naoquagabo,	his + mark.	[L. S.]
Wabokekick,	his + mark.	[L. S.]
Kitchepossegun, (by Papasainse)	his + mark.	[L. S.]
Wagemake,	his + mark.	[L. S.]
Pamequonaishcuno,	his + mark.	[L. S.]
John Bell,	his + mark.	[L. S.]
Paqwatchinini,	his + mark.	[L. S.]
Masheetash,	his + mark.	[L. S.]
Idowekesis,	his + mark.	[L. S.]
Waquacomick,	his + mark.	[L. S.]
Mishoquetto,	his + mark.	[L. S.]
Asa Waswanat,	his + mark.	[L. S.]
Pawiss,	his + mark.	[L. S.]

W. B. Robinson.

Ocheek,	his + mark.	[L. S.]
Metigomin,	his + mark.	[L. S.]
Watachewana,	his + mark.	[L. S.]
Mimewawapenasse,	his + mark.	[L. S.]
Shenaoqum,	his + mark.	[L. S.]
Oninoegun,	his + mark.	[L. S.]
Panaisst,	his + mark.	[L. S.]
Papasainse,	his + mark.	[L. S.]
Ashewasega,	his + mark.	[L. S.]
Kaoishewawetuno, (by Baboncung)	his + mark.	[L. S.]
Shawonesin,	his + mark.	[L. S.]

Witness to signatures of Muckata Mishaquet, Mekis, Mishoquetto, Asa Waswansy, and Pawiss—

T. G. Anderson, *S. I. A.*

W. B. Hamilton,

W. Simpson,

Alfred A. Thompson.

Fac-similé de la page des signatures du traité Robinson

The James Bay Treaty

Treaty No. 9

Articles of a Treaty made and concluded at the several dates mentioned therein, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and five between His Most Gracious Majesty the King of Great Britain and Ireland by His Commissioners Duncan Campbell Scott, of Ottawa, Ontario, Esquire, and Samuel Stewart, of Ottawa, Ontario, Esquire; and [illegible] Martin of Perth, Ontario, Esquire, representing the Province of Ontario, of the one part; and the Ojibeway Cree and other Indians, inhabitants of the territory within the limits hereinafter defined and described, by their Chiefs and Headmen, hereunto subscribed, of the other part:—

Whereas the Indians inhabiting the territory hereinafter defined have been convened to meet a Commission representing His Majesty's Government of the Dominion of Canada at certain places in the said territory in this present year of 1905 to deliberate upon certain matters of interest to His Most Gracious Majesty, of the one part, and the said Indians of the other.

And whereas the said Indians have been notified and informed by His Majesty's said Commission that it is His desire to open for settlement, immigration, trade, travel, mining, lumbering, and such other purposes as to His Majesty may seem meet, a tract of country bounded and described as hereinafter mentioned, and to obtain the consent thereto of His Indian subjects inhabiting the said tract, and to make a treaty and arrange with them, so that there may be peace and good will between them and His Majesty's other subjects, and that His Indian people may know and be assured of what allowances they are to count upon and receive from His Majesty's bounty and benevolence.

And whereas the Indians of the said tract, duly convened in Council at the respective points named hereunder, and being requested by His Majesty's Commissioners to name certain Chiefs and Headmen who should be authorized on their behalf to conduct such negotiations and sign any treaty to be founded thereon, and to become responsible to His Majesty for the faithful performance by their respective bands of such obligations as shall be assumed by them, the said Indians have therefore acknowledged for that purpose the several Chiefs and Headmen who have subscribed hereto.

And whereas the said Commissioners have proceeded to negotiate a treaty with the Ojibeway Cree and other Indians, inhabiting the district hereinafter defined and described, and the same has been agreed upon and concluded by the respective bands at the dates mentioned hereunder, the said Indians do hereby cede, release, surrender and yield up to the Government of the Dominion of Canada, for His Majesty the King and His Successors forever, all their rights, titles and privileges whatsoever, to the lands included within the following limits, that is to say:— That portion or tract of land lying and being in the Province of Ontario bounded on the south by the Height of Land and the northern boundaries of the territory ceded by the Robinson-Superior Treaty of 1850, and the Robinson-Huron Treaty of 1850, and bounded on the East and North by the boundaries of the said Province of Ontario as defined by law, and on the West by a part of the eastern boundary of the territory ceded by the North West Angle Treaty No. 3: the said land containing an area of ninety thousand square miles, more or less.

And also the said Indian rights, titles and privileges whatsoever to all other lands wherever situated in Ontario, Quebec, Manitoba, the District of Keewatin, or in any other portion of the Dominion of Canada.

To have and to hold the same to His Majesty the King and His Successors forever.

And

Le chef et les conseillers de la bande Osnaburgh, photographiés en 1929 à l'occasion du paiement des annuités du traité n° 9.

Détail du médaillon remis aux dignitaires indiens à l'occasion de la signature du traité n° 9.
Photo : Archives publiques du Canada

Signé le 12 juillet 1905 par les Cris et les Saulteux du nord de l'Ontario, le traité n° 9 abolissait les droits des Indiens sur les territoires non cédés qu'on retrouvait entre la rivière Albany et les territoires des traités Robinson et du traité n° 2. Une adhésion signée le 15 juillet 1929 étendait la portée du pacte de 1905.
Photo : Archives publiques du Canada

Le développement économique

Tout au long des années 1930, les salariés, qu'ils soient Indiens ou non, ressentirent les effets de la crise économique qui sévissait. En Ontario, le gouvernement tentait dans la mesure du possible, de procurer du travail dans les réserves aux mécaniciens, aux agriculteurs et aux ouvriers en chômage. La réfection des routes, le creusage des fossés et la construction comptent parmi les projets qui furent entrepris. Les Cris du Nord, qui vivaient de chasse, de pêche et de piégeage, connurent également des temps pénibles. Les trappeurs avaient beau tenter de combiner les ressources que leur offrait la nature et le travail salarié, les animaux à fourrure se faisaient de plus en plus rares et les prix des peaux, même de première qualité, étaient très bas. La raréfaction des ressources, la baisse des marchés et la concurrence des chômeurs non-Indiens qui s'improvisaient trappeurs, signifiaient la ruine pour les Indiens. De plus, ceux qui comptaient servir de guides pour des expéditions de chasse et de pêche durent constater que bien peu de gens pouvaient encore se permettre ce luxe. Pour venir en aide aux Indiens, le gouvernement distribua une ration de secours consistant en munitions, en ficelle pour la confection de filets et de pièges, ainsi qu'en vivres de première nécessité.

A l'automne de 1931, la réserve de la baie McIntyre, située sur le côté sud-ouest du lac Nipigon, fit l'objet d'une expérience d'ordre économique. On y installa un bon nombre de familles indiennes originaires de la réserve de Sand Point, où sévissait la tuberculose et où les conditions de vie étaient très mauvaises. On encouragea les bandes des établissements éloignés à venir vivre dans des régions où il était plus facile de trouver des emplois. La réserve McIntyre comprenait 580 acres de terre partiellement boisée. Les nouveaux occupants y défrichèrent 40 acres de terrain et plantèrent des pommes de terre et d'autres légumes. Ils bâtirent quinze maisons en rondins taillés et façonnés par eux dans les scieries qu'ils avaient établies dans la réserve. Ils construisirent également un grand quai, des routes, une usine pour la fabrication des caisses à poisson, un entrepôt et plusieurs autres bâtiments publics. Ces Indiens qui étaient habiles à construire des bateaux, fabriquèrent également des raquettes pour le commerce. Puisant dans leurs propres fonds et dans leurs économies, ils financèrent eux-mêmes la majeure partie des frais initiaux de ces travaux.

En 1939, les Indiens de Batcheouana, qui habitaient auparavant la réserve de Garden River, dans le district de Sault-Sainte-Marie, utilisèrent leurs propres fonds pour acheter une réserve où ils se lancèrent dans l'agriculture.

L'amélioration générale des conditions économiques en 1940 et l'augmentation de la demande en main-d'oeuvre permirent à de nombreux Indiens de trouver du travail comme draveurs, bûcherons, mineurs, ouvriers dans les usines d'armements ou cheminots dans les équipes locales des compagnies de chemin de fer. De nombreux Indiens du nord de l'Ontario qui vivaient auparavant de la chasse et de la pêche, abandonnèrent ce style de vie pour devenir des travailleurs en industrie. Les cultivateurs indiens du Sud fournissaient des légumes aux conserveries auxquelles ils étaient liés par contrat. La demande de bois provenant des réserves du centre de la province était à la hausse. La chasse au castor fut ouverte de nouveau et les prix des peaux connurent une hausse marquée, si bien que les trappeurs, après une période difficile, pouvaient jouir de la prospérité retrouvée.

S'inspirant des réserves de castors déjà établies au Québec, on inaugura en Ontario, en 1941, un programme de conservation des animaux à fourrure, aux termes duquel la province affectait à l'usage exclusif des Indiens, pour une période de cinq ans, une superficie de 7 000 milles carrés située au sud de la baie James et entre les limites du Québec et les rivières Abitibi et Moose. L'année suivante, une superficie de 9 000 milles carrés, située à l'ouest de la

baie James dans le bassin de la rivière Albany, fut réservée de la même façon. Ces vastes étendues devaient notamment servir à repeupler la région en castors. Capturés vivants à l'aide de pièges dans le parc Algonquin et dans les réserves du Québec, ces animaux étaient transportés vers des régions désignées et relâchés dans un habitat viable. Les régions d'accueil étaient divisées en secteurs dans lesquels un pointeur indien veillait au dénombrement annuel des colonies de castors.

Ayant suivi de très près ces projets de conservation, le gouvernement de l'Ontario demanda en 1947, que des agents nommés par le gouvernement fédéral l'aident à appliquer les mêmes techniques. Il en résulta la mise en place d'un réseau de zones protégées, avec l'accord des gouvernements provincial et fédéral. L'entente prévoyait l'administration du réseau par le gouvernement fédéral mais le partage des frais entre les deux parties. Grâce à cette coopération, la production annuelle de fourrures de castor qui, en 1947-1948, s'établissait à environ 40 000 peaux, est passée en quelques décennies à plus de 100 000.

L'industrie de la fourrure et le réseau des zones protégées ont fourni des emplois stables à tous ceux qui ont choisi de participer aux programmes de conservation des castors parrainés par les gouvernements fédéral et provincial. L'exploitation des ressources naturelles à des fins commerciales amena également la création de nouvelles industries.

Le besoin de stimuler la croissance économique, par la pêche commerciale, la cueillette des baies sauvages, l'exploitation forestière, les services de guides et le tourisme, fut implicitement reconnu dans un nouvel accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province. Cet accord était d'ailleurs en fait une version élargie de l'entente de 1950 sur la protection des castors et sur la gestion des autres ressources naturelles. On jugeait alors que le développement économique, dans le nord de l'Ontario en particulier, exigeait la participation des Indiens à la gestion de leurs propres ressources naturelles et leur intégration progressive à la société canadienne.

De 1949 à 1952, des fonctionnaires du ministère des Terres et Forêts ont visité de nombreuses réserves du nord de l'Ontario afin de préparer des plans d'aménagement qui devaient être mis en place sous la direction d'un agent forestier. A partir de là, la plupart des réserves boisées de l'Ontario furent exploitées sous le régime du rendement continu. La plupart des permis d'abattage octroyés à des non-Indiens furent annulés et on encouragea les Indiens à exploiter eux-mêmes leurs forêts en se procurant des permis. Des projets de reboisage furent entrepris dans plusieurs réserves grâce aux jeunes plants fournis par les pépinières provinciales. Les bandes participantes embauchaient les gardes forestiers et leur fournissaient tout le matériel voulu pour la lutte contre les incendies de forêt. Par la suite, les bûcherons indiens purent recevoir une formation de mesureurs et obtenir un permis du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario. Comme le reboisement allait de pair avec les inventaires réguliers des peuplements, on a établi à la longue un profil des ressources dans leurs réserves.

Les Algonquins et les Iroquoiens ont toujours compté sur le poisson pour compléter leur régime alimentaire à base de viande, de riz sauvage et de maïs. Ce n'est pourtant qu'en 1945, après la guerre, que certains groupes se sont mis à faire de la pêche commerciale, encouragés en cela à fonder leurs propres entreprises. Dès le début des années 50, ces entreprises indiennes avaient déjà commencé à se tailler une place

enviable sur les marchés canadiens du poisson. Ce succès est attribuable en grande partie aux retombées du projet de gestion des fourrures, qui avait resserré les liens entre le gouvernement et les Indiens et qui avait amené une meilleure compréhension de part et d'autre.

Les bandes algonquiennes des régions du Nord où la pêche commerciale était viable, achetèrent leur propre permis. Tandis que certaines bandes choisissaient d'exploiter des pêcheries communautaires, d'autres voyaient leurs membres ouvrir des pêcheries indépendantes ou s'engager comme pêcheurs ou comme ouvriers dans les usines de transformation pour d'autres sociétés. Des pêcheries administrées par les bandes virent le jour sur les rivières Albany, Severn et Winisk, ainsi qu'à Sandy Lake où l'on pêchait la laquaiche. La production globale des pêcheries indiennes pour l'année 1960 s'élevait à environ 1 500 tonnes métriques.

La loi sur la récolte du riz sauvage, adoptée en 1960 par le gouvernement de l'Ontario, contribua largement à protéger les intérêts des Indiens engagés dans cette culture et eut d'excellents effets pour la conservation et la gestion de cette ressource. Par la suite, on se préoccupa surtout d'accroître les rendements et d'aménager de nouvelles rizières. Signalons, à titre documentaire, que de tout temps, les rizières du lac des Bois ont produit la majeure partie de la récolte annuelle de riz sauvage en Ontario.

De plus en plus d'Indiens se sont tournés vers la production artisanale au cours des dernières années. La majorité des artisans choisissent de vendre leurs produits localement, bien que le gouvernement fédéral ait offert d'aider ceux qui veulent élargir leur marché. Utilisant des techniques transmises depuis des siècles de génération en génération, les descendants de ceux qui fabriquaient jadis des mocassins, des tambours, des arcs et des flèches pour leur usage personnel satisfont aujourd'hui à la demande des touristes et des amateurs d'art. Plusieurs bandes ont d'ailleurs réalisé les possibilités qu'offrait l'aménagement touristique de certaines parties de leur réserve et ont créé des parcs et des « villages indiens » pour stimuler l'économie locale.

Grâce à leur vaste connaissance des régions sauvages, les Indiens sont des guides tout désignés pour les chasseurs et les pêcheurs. Des cours de formation destinés aux guides ont été mis sur pied afin de faire le point sur les nouvelles tendances d'une industrie touristique en plein essor.

En 1957, le Ministère a inauguré un programme de placement à l'intention des Indiens, et un agent a été nommé à cette fin à Toronto. Les objectifs à long terme de ce programme étaient les suivants : placement des Indiens qualifiés dans des emplois déjà existants et disponibles, création de nouveaux emplois dans une gamme plus étendue d'ocupations, formation professionnelle des Indiens en coopération avec la Division de l'éducation du Ministère et enfin, intégration économique des Indiens en milieu non-indien. De bonnes relations de travail se sont établies avec les institutions d'enseignements, les agences sociales et les centres de main-d'oeuvre; en outre, des liens ont été noués avec le monde des affaires et de l'industrie. En 1958, un agent de placement a été nommé à North Bay et, en 1961, un autre a été désigné à un poste analogue à London. Beaucoup d'Indiens ont profité de ces services d'orientation qui leur permettaient de voir quels étaient les emplois disponibles et quel genre de travail leur convenait le mieux. Comme le nombre des élèves indiens augmentait, on a étendu ces services d'orientation aux écoles.

En 1959, les Mohawks de la baie de Quinte devinrent la première bande à recevoir l'autorisation de gérer elle-même son budget. Au cours de la même année, ce droit fut reconnu à la bande morave et à celle de l'île Walpole. C'est au cours de cette période de transition que les bandes prirent l'habitude de tirer leurs revenus de la location à bail de leurs terres et de l'intérêt provenant de leur capital. Depuis lors, c'est le conseil de bande qui dresse son budget annuel, comme le fait n'importe quelle municipalité.

Bibliographie

Bishop, Olga B., *Bibliography of Ontario History*, Toronto, University of Toronto Press, 1980.

Bleeker, Sonia, *The Chippewa Indians*, New York, William Morrow, 1955.

Bleeker, Sonia, *Indians of the Longhouse*, New York, William Morrow, 1950.

Chadwick, Edward,, *The People of the Longhouse*, Toronto, Church of England, 1897.

Densmore, Frances, *Chippewa Customs*, Minneapolis, Ross & Haines, 1970.

Encylopedia of Discovery and Exploration, New York, Doubleday, 1971.

Hertzberg, Hazel W., *The Great Tree and the Longhouse*, New York, MacMilliam, 1966.

Hodge, Frederick W., « rédacteur », *Manuel des Indiens du Canada*, Ottawa, Imprimeur de sa Majesté le Roi, 1915.

Hunt, George T., *The Wars of the Iroquois*, Wisconsin, University of Wisconsin Press, 1972.

Innis, Harold A., *The Fur Trade in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

Jenness, Diamond, *Indians of Canada*, Ottawa, dans le *National Museum Bulletin* n° 65, Queen's Printer, 1955.

Leechman, Douglas, *Native Tribes of Canada*, Toronto, W.J. Gage, 1957.

MacKay, Douglas, *The Honourable Company*, A History of the Hudson's Bay Company, Toronto, McClelland & Stewart, 1936.

Martin, Calvin, *Keepers of the Game*, Berkley, Los Angeles et London, University of California Press, 1978.

Morris, Alexander, *The Treaties of Canada with the Indians*, Toronto, Coles, 1971.

Ryerson, Egerton, *Report on Industrial Schools*, Toronto, Indian Affairs, 1847.

Shortt, Adam, et Arthur G. Doughty, *Documents Relating to the Constitutional History of Canada*, 1759-1791, Ottawa, King's Printer, 1918.

Speck, Frank G., *The Iroquois*, Michigan, dans le *Cranbrook Institute of Science*, bulletin n° 23, Cranbrook Press, 1971.

Symington, Fraser, *The Canadian Indian*, Toronto, McClelland & Stewart, 1969.

Trigger, Bruce G., *The Huron, Farmers of the North*, New York, Holt, Rineheart and Winston, 1969.

Trigger, Bruce G., *The Children of Aataentsic*, Vol. 1 et 2, Montréal et London, McGill-Queen's University Press, 1976.

Voorhis, Ernest, *Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English Fur Trading Companies*, Ottawa, King's Printer, 1930.

Wright, J.V., *La préhistoire de l'Ontario*, Montréal, Fides, 1981.

Publications du Ministère

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Rapport annuel*, Ottawa.

Brown, G., et R. Maguire, *Historique des traités avec les Indiens*, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1979.

Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, *Historical Development of the Indian Act*, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1980.